

Fondation de la France Libre

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION 2024-2025

Libérer et refonder la France (1943-1945)

Dossier pédagogique préparatoire



Brochure coordonnée
par la Fondation
de la France Libre
et la Fondation
Charles de Gaulle



Numéro
92

Revue de la Fondation de la France Libre - Septembre 2024

Concours national de la Résistance et de la Déportation 2023-2024

Dans cette rubrique figurent les informations essentielles pour participer à ce concours. Nous vous conseillons de vous reporter, pour plus de détails, aux informations officielles du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mises en ligne sur le site [eduscol : eduscol.education.fr/cnrd](https://eduscol.education.fr/cnrd). Pour toute demande relative au concours, vous pouvez vous rapprocher du référent « mémoire et citoyenneté » de votre académie.

Thème : « Libérer et refonder la France (1943-1945) »

INSCRIPTIONS

- Pour les élèves des établissements publics et privés sous contrat dépendant des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'agriculture, des armées et de la mer : les enseignants sont invités à inscrire les candidats sur l'application ADAGE via l'intranet académique.
- Pour les élèves des établissements français à l'étranger : se référer aux instructions données par l'AEFE.
- Pour les élèves scolarisés au CNED : se référer aux instructions données par le CNED.
- Pour les élèves des autres établissements n'ayant pas accès à ADAGE (ex : CFA, IME, EPIDE, établissements de Wallis-et-Futuna...) : se référer aux instructions données par le recteur (ou le vice-recteur) de leur académie.

PARTICIPATION AU CONCOURS

Catégories de participation	Modalités de participation
■ 1 ^{ère} catégorie – Classes de tous les lycées (à l'exception des formations post-baccalauréat)	Réalisation d'un devoir individuel en classe, sous surveillance, sans documents personnels. Durée : 3 heures.
■ 2 ^e catégorie – Classes de tous les lycées (à l'exception des formations post-baccalauréat)	Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes. Pour la taille et le poids des travaux ainsi que la durée des travaux audiovisuels et sonores, se reporter au règlement annuel du concours.
■ 3 ^e catégorie – Collèges (classes de 3 ^e uniquement)	Réalisation d'un devoir individuel en classe, sous surveillance, sans documents personnels. Durée : 2 heures.
■ 4 ^e catégorie – Collèges (classes de 3 ^e uniquement)	Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes. Pour la taille et le poids des travaux ainsi que la durée des travaux audiovisuels et sonores, se reporter au règlement annuel du concours.

TRANSMISSION DES PRODUCTIONS RÉALISÉES

Les copies individuelles et les travaux collectifs sont à transmettre par l'établissement scolaire :

- pour les établissements situés sur le territoire métropolitain : au service de l'Éducation nationale compétent (généralement la DSDEN mais par sécurité, se référer aux instructions données par le recteur de l'académie) ;
- pour les établissements des DROM-COM : au rectorat ou vice-rectorat selon instructions reçues lors de l'inscription ;
- pour les établissements français à l'étranger : à l'AEFE, selon les instructions reçues lors de l'inscription.

RÉSULTATS ET REMISES DES PRIX

Les lauréats académiques recevront leur prix lors d'une cérémonie organisée, si possible, à une date symbolique et dans un lieu lui conférant un caractère solennel. Les meilleurs travaux de chaque catégorie seront sélectionnés à l'échelle académique pour être présentés au jury national. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion d'une cérémonie officielle à Paris.

Concours de la meilleure photographie d'un lieu de Mémoire

Les Fondations Charles de Gaulle, pour la Mémoire de la Déportation et de la Résistance organisent chaque année, après les résultats du Concours national de la Résistance et de la Déportation, le concours de la meilleure photographie d'un lieu de Mémoire.

Ce concours offre aux élèves la possibilité d'exprimer leur sensibilité aux aspects artistiques et architecturaux des lieux de Mémoire grâce à la technique photographique.

Avant toute participation, nous vous invitons à lire le règlement du concours à l'adresse suivante :

www.charles-de-gaulle.org/concours-meilleure-photographie-lieu-de-memoire/

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse suivante **avant le 14 juillet 2025** :

**La Fondation Charles de Gaulle,
pour les fondations pour la Mémoire
de la Déportation et de la Résistance
Concours de la meilleure photographie
d'un lieu de Mémoire
5, rue de Solférino
75007 PARIS**

Les trois meilleures photographies seront diffusées sur les sites de la Fondation Charles de Gaulle (www.charles-de-gaulle.org), de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (www.fondationmemoiredeportation.com) et de la Fondation de la Résistance (www.fondationresistance.org).



Photomontage intitulé « Vivant par la Mémoire » réalisé à partir de clichés pris à la Maison d'Izieu (Ain) par Gabriel PIERRE, élève du lycée Alain Fournier à Bourges (Cher) qui a obtenu le premier prix en 2022-2023.

Sommaire

La revue de la Fondation de la France Libre,
n° 92 – septembre 2024

« Libérer et refonder la France (1943-1945) »

Lettre de cadrage

- 4 Lettre de cadrage de Vincent Duclert, inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR), président du Collège des correcteurs du CNRD

Partie 1

La Libération, un enjeu militaire ou politique ?

- 6 Le primat du politique sur le militaire : de Gaulle plutôt que Giraud
- 10 La préparation au combat
- 13 Des débarquements distincts, mais complémentaires
- 14 **Fiches ressources :**
Retracer le parcours de familles dans la guerre, les exemples des Torrès et des Lundy
Retracer le parcours d'une unité militaire : l'exemple de la 3^e DIA
Étudier un film de propagande américain

Partie 2

Refaire la France : les projets des combattants pour l'après-guerre

- 18 Le Conseil national de la Résistance, laboratoire de la reconstruction en lien avec l'Assemblée d'Alger
- 21 Le travail préparatoire du Comité français de Libération nationale
- 24 **Fiche ressource :**
Savoir lire et comprendre un texte juridique, l'exemple de l'ordonnance du 9 août 1944

Partie 3

Restaurer l'État dans une France à reconstruire

- 26 Libérer et restaurer l'autorité de l'État : ordres publics différenciés et combats de la Libération
- 29 **Fiche ressource :**
Lire une photographie, l'exemple des photographies de la Libération
- 30 Revenir et reconstruire
- 32 Penser l'avenir

Conclusion

- 34 Mémoire et mémoires de la Libération : quels enjeux politiques d'hier à aujourd'hui ?
- 34 Glossaire
- 35 Ressources numériques – Partenaires
- 36 Remerciements

Préface

« Libérer et refonder la France, 1943-1945 ». Le thème tombe à propos pour tous les professeurs désireux d'engager leurs élèves dans un projet pédagogique dédié aux commémorations du 80^e anniversaire des débarquements et de la Libération.



Depuis 1942, la « France Libre », née de l'appel du 18 juin 1940, s'est, par la volonté de son chef, le général de Gaulle, dissoute dans la « France combattante » pour affirmer l'union des résistances intérieure et extérieure.

Grâce à son obstination, les unités françaises participent aux opérations de débarquement durant l'été 1944, en Normandie et surtout en Provence. De manière symbolique, elles libèrent les principales métropoles françaises, appuyées par la contribution active des Forces françaises de l'intérieur (FFI).

Moment de fête et de soulagement, l'atmosphère de liesse de la Libération ne doit toutefois pas masquer le lot des souffrances qui accompagnèrent les combats, le plus souvent très âpres, pour refouler l'armée allemande. Les tensions entre Français eux-mêmes sont aussi palpables. Le retour au pays des Français Libres n'est pas toujours facile. Le contact avec la réalité contraste avec la représentation d'un peuple qu'ils avaient eu tendance à idéaliser, mais qui rallie l'armée à la marge seulement pour achever la lutte.


Malgré tout, c'est un immense mouvement d'espérance qui soutint les combats de celles et ceux qui ne doutèrent pas que, de l'abaissement où elle était tombée, la France renaîtrait sur des fondations nouvelles. Pour le général de Gaulle, les Français Libres et tous les résistants, l'objectif essentiel est de refaire la France, d'en refaire une puissance qui compte, à l'appui d'une société régénérée. Les enjeux militaires et politiques sont donc en permanence intriqués.

C'est ce que cette brochure souhaite mettre en évidence. Elle doit beaucoup au travail des équipes de la Fondation de la France Libre et de la Fondation Charles de Gaulle, mais aussi aux contributions de tous les partenaires, nombreux, qui se mobilisent chaque année pour faire de cette brochure un outil utile aux professeurs et à leurs élèves. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.

Général Robert Bresse
Président de la Fondation de la France Libre

Hervé Gaymard
Président de la Fondation Charles de Gaulle

REMARQUES

Un code de couleur et des pictogrammes permettent de se repérer dans la brochure : les mots **orange** renvoient au glossaire situé page 34, ceux en **bleu** et les pictogrammes  à des ressources complémentaires dans la version numérique de la brochure.

Couverture : Descente des Champs-Élysées, le 26 août 1944, par les troupes de la 2^e division blindée. © Library of Congress

LETTRE DE CADRAGE

L'intégralité de la lettre de cadrage ainsi que des éclairages de spécialistes sont à retrouver sur le site Éduscol
<https://www.education.gouv.fr/le-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation-4295>

Refonder la France commence par la défense d'un esprit de liberté qui traverse « La Libération » et l'oblige à concevoir comme à accomplir une refondation démocratique. Né de la Résistance et par la Résistance, avec toutes les formes civiles, militaires, littéraires, morales... et en tout lieu dont l'école et la déportation comme le rappellent les thèmes du CNRD des sessions 2022-2023 et 2023-2024, cet esprit de liberté n'en possède que plus de légitimité et de visibilité, à l'image du poème de Paul Éluard, *Liberté j'écris ton nom*, composé en 1942, réédité à la Libération et dont le succès est immédiat.

L'unité de la libération et de la refondation de la France est affirmée dès la défaite de 1940, dans la certitude qu'en se défendant, la République renaîtra et qu'elle saura assumer sa part dans la confrontation définitive entre les États démocratiques et les États totalitaires selon la lecture de Raymond Aron en juin 1939 – lecture succédant au constat de « l'ère des tyrannies » du philosophe et historien Élie Halévy en novembre 1936. Si le second décède en 1937, le premier anime la réflexion sur la « France de demain », appelant dans les colonnes de *La France Libre* à une « politique de raison créatrice et non de passion déchaînée ». Il ajoute en cette année 1943 : « Nous ne sommes encore qu'à pied d'œuvre. Mais déjà nous avons le droit de nous réjouir que les fondations aient été posées et qu'on ait planté le seul drapeau autour duquel les Français puissent se rassembler : celui de la France et de la République ».

En se renforçant décisivement à partir de 1943, l'unité de la libération et de la refondation de la France définit le temps de la victoire et en exige beaucoup. Comme en attestent de nombreux messages adressés au général de Gaulle et à la France Libre « en attendant la victoire », comme en témoignent maintes initiatives nées dans la clandestinité, la refondation démocratique, par la liberté retrouvée et réinventée, est déjà en marche, en pensée et en acte. De sa prison de

Riom en 1943, l'ancien ministre Jean Zay imagine le visage de « la France de demain ». Depuis Londres à la même date, la philosophe Simone Weil rédige à la demande du général de Gaulle un « prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain ». Et dans une lettre à son oncle du 6 mai 1943, la résistante Geneviève de Gaulle rappelle au chef de la France combattante que « les femmes ont prouvé, je pense, qu'elles pouvaient aussi servir. »

Libérer la France ne va pas sans la refonder, et sa refondation commence avant même la libération complète du territoire nationale ni même celle des deux millions de Françaises et Français détenus par le III^e Reich sous des statuts différents (prisonniers de guerre, service du travail obligatoire (STO), déportés dits politiques, déportés dits raciaux). La découverte du centre de mise à mort d'Auschwitz-Birkenau par les forces soviétiques n'intervient que le 27 janvier 1945. Les rares survivants de la « Solution finale » et des camps nazis rejoignent Paris à partir du mois de mars, où ils sont accueillis à l'hôtel Lutétia réquisitionné par le ministère des Prisonniers de guerre, Déportés et Réfugiés.

Sans commune mesure avec le sort des rescapés, la situation de la population française est difficile. Un sévère rationnement est institué, seulement 500 grammes de sucre par mois et 160 grammes de viande par semaine. La mortalité infantile atteint des seuils critiques dans les régions les plus pauvres. Conformément aux vœux du Conseil national de la Résistance (CNR), des réformes économiques et sociales d'envergure sont aussitôt engagées par voie d'ordonnances : nationalisations des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais en décembre 1944, suivies de celle des usines Renault le 16 janvier 1945 et des transports aériens avec la naissance d'Air France le 26 juin 1945. Les comités d'entreprise sont créés le 22 février 1945, la Sécurité sociale les 4 et 19 octobre 1945, le crédit est nationalisé par la loi du 2 décembre 1945.

Ces réformes de structure décidant d'une importante modernisation des finances publiques, de l'économie et de la société ne vont pas sans débat ni enjeux comme l'illustre la démission de Pierre Mendès France du ministère de l'Économie nationale le 6 avril 1945. Elles se réalisent aussi dans le cadre d'un retour à la souveraineté populaire et à l'extension du suffrage universel. La question du vote des femmes est posée en mars 1944 à Alger, notamment par le délégué communiste Fernand Grenier se référant aux déclarations du général de Gaulle du 23 juin 1942. L'ordonnance du Comité français de Libération nationale (CFLN) du 21 avril 1944 est confirmée par une ordonnance du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) du 5 octobre 1944, toutes deux signées par son Président, octroyant officiellement aux femmes majeures, sans restriction, le droit d'être élues et électrices. Elles votent pour la première fois aux élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945, puis aux élections constituantes du 21 octobre 1945.

Ces dernières élections sont associées à un référendum comme en a décidé l'ordonnance du 21 avril 1944, par lequel les électrices et électeurs choisissent ou non d'accorder à l'assemblée issue de leur suffrage une vocation constituante. Ils se prononcent presque unanimement (96 %) pour une nouvelle constitution et chargent la nouvelle assemblée d'élaborer les nouvelles institutions dans un délai de sept mois. La nouvelle constitution sera soumise elle-même à référendum. Débute un temps d'intenses débats et réflexions politiques alimentés par l'avènement de nouveaux partis politiques aux côtés des anciens hérités de la III^e République. L'Assemblée constituante élue contrôle le Gouvernement et détient le pouvoir législatif. Elle confirme le général de Gaulle dans ses fonctions de Président du GPRF. Toutefois les relations se tendent rapidement avec l'ancien chef de la France Libre, jusqu'à sa démission de son poste le 20 janvier 1946.

Cette période dénommée « La Libération », ouverte symboliquement dans Paris libéré, constitue un temps d'espoir et de passion pour l'avenir comme en témoigne l'activité ardente des journaux passés de la clandestinité au grand jour. Ceux d'avant-guerre, qui n'ont pas collaboré, renaissent dans la mémoire des combats et le souvenir de l'oppression, à l'instar du *Populaire* des socialistes de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) qui porte sur sa manchette : « directeur politique, Léon Blum, déporté en Allemagne ». Le quotidien *Le Monde* naît sur les ruines du *Temps* condamné à disparaître, tandis que *Le Figaro* survit de justesse. Des résistants journalistes comme Albert Camus (*Combat*), Philippe Viannay (*Défense de la France*), Emmanuel d'Astier de la Vigerie (*Libération*) expriment dans leurs éditoriaux des attentes fortes pour le monde nouveau qui doit mener les sociétés à la démocratisation, assumer l'enfer concentrationnaire comme l'entrée dans l'âge atomique, penser le nouvel ordre mondial, entendre les aspirations à la liberté des peuples soumis.

L'appel à une action administrative et une décision politique mieux éclairées par les savoirs et la connaissance se concrétise avec l'organisation d'un service dirigé vers la diffusion de l'information publique et d'un autre chargé de la publication officielle des textes législatifs et réglementaires. Le premier voit le jour le 19 octobre 1945, avec la Direction de la documentation et de la diffusion dont le premier inspirateur est un jeune résistant de Londres, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, qui en a dessiné l'ébauche au Commissariat

à l'Intérieur. La tâche d'émancipation des esprits est attendue quant à elle d'une école elle aussi réformée, ou devant l'être. Dès la Libération sont lancées les bases d'une réforme de l'enseignement et du système éducatif suivant le programme du CNR. Cette réforme doit reposer sur les travaux d'une « Commission ministérielle d'études pour la réforme de l'enseignement » qu'institue, le 8 novembre 1944, le ministre de l'Éducation nationale René Capitant. Elle est présidée par Paul Langevin puis par Henri Wallon. De là, le nom de Plan Langevin-Wallon remis trop tardivement, en juin 1947 pour être réellement appliquée, de surcroît dans un contexte d'entrée dans la guerre froide.

La libération des esprits se veut une refondation de la société française désormais davantage ouverte sur le monde, à qui sont promis de nouveaux horizons, de nouvelles institutions pour une connaissance plus exacte, plus critique et mieux partagée. Les essais, la littérature, les arts se font l'expression des espoirs de la Libération, afin que la victoire sur le nazisme et la libération de la France n'aboutissent à une simple restauration d'un temps ancien largement responsable du désastre national. Le thème de la révolution dépasse les formations de la gauche marxiste que dominent les communistes français. Ceux-ci capitalisent sur une mystique de la Résistance propre au « parti des soixante-quinze mille fusillés » et sur les nombreux intellectuels « compagnons de route » solidaire du PCF. Le socialisme recherche, avec Léon Blum à la tête de la SFIO, une « échelle humaine ». La démocratie

chrétienne tente de s'affirmer dans un pays qui n'en a guère la tradition, tandis que le gaullisme naissant doit faire face au « régime exclusif des partis » que réprouve le général de Gaulle, entraînant sa démission en janvier 1946.

L'intensité des mois de la Libération, les imaginaires de liberté qui s'y révèlent, la volonté d'un monde nouveau de justice sociale et d'horizon moral sont réels. La ferveur qu'inspire la victoire sur le nazisme n'engendre pas encore la « mémoire courte » dont s'inquiète Jean Cassou quelques années plus tard. Le souvenir de tous les êtres, souvent jeunes, tombés dans le combat ou exterminés dans les camps, demeure. Et leur exemple est glorifié, parfois pour faire oublier les lâchetés et compromissions des vivants. Des nombreuses associations voient le jour, preuve d'une vitalité démocratique retrouvée, mais aussi du besoin de mémoire en attendant l'histoire et peut-être la justice. Les traces et expressions de la « Libération », avec ses rêves et ses désillusions, s'expriment dans de multiples sources que les professeurs d'aujourd'hui, aidés des grandes fondations de la mémoire, des associations qui ont perduré, des institutions muséales, documentaires, archivistiques qui ont grandi, pourront communiquer à leurs élèves préparant le Concours. À moins que ceux-ci, révélant des trésors familiaux ou des héritages transmis, décident par eux-mêmes de les exploiter.

**Vincent Duclert,
historien, inspecteur général,
président du collège national
des correcteurs du Concours national
de la Résistance et de la Déportation**

LA LIBÉRATION, UN ENJEU MILITAIRE OU POLITIQUE ?

Débarquement de Provence, août 1944

© Navy – US Department of Defense

L'année 1943 est un tournant pour la France Libre et la Résistance intérieure. À la suite du débarquement en Afrique du Nord, les événements s'accélèrent afin de préparer l'échéance future, à savoir la libération de la France métropolitaine. Cette préparation doit se réaliser non seulement d'un point de vue militaire, mais aussi politique. Les Alliés aident les Français à reconstruire une nouvelle armée, tandis que le Conseil national de la Résistance (CNR) et le Comité français de Libération nationale (CFLN) sont créés au printemps 1943 afin de se concentrer, essentiellement, sur les affaires politiques. Ainsi, en 1944, les troupes françaises et les Forces françaises de l'intérieur (FFI) font partie intégrante du dispositif allié dans la libération du territoire, permettant le rétablissement de la légitimité républicaine.



RESSOURCES
NUMÉRIQUES

Une [chronologie interactive](#) et une [vidéo](#), accessibles depuis l'espace pédagogique du site internet de la Fondation Charles de Gaulle, permettent d'aborder les thèmes développés dans cette partie.

Le primat du politique sur le militaire : de Gaulle plutôt que Giraud

Depuis le choix du gouvernement Pétain de conclure un armistice avec l'Allemagne et l'Italie le 22 juin 1940, deux entités prétendent représenter la France : le gouvernement, dit de Vichy, et la France Libre du général de Gaulle.

Le gouvernement, qui s'installe à Vichy, dispose alors de l'essentiel de l'Empire colonial, de la flotte de guerre, presque intacte, et d'une reconnaissance internationale avec la présence des ambassadeurs des États-Unis et de l'URSS. Ce gouvernement abolit la République, met en place un régime autoritaire, antisémite, xénophobe et mène une politique de collaboration avec l'Allemagne nazie, qui occupe alors la moitié du territoire métropolitain.

Face à ce gouvernement, le mouvement du général de Gaulle se veut dès l'origine « être la France » pour reprendre les

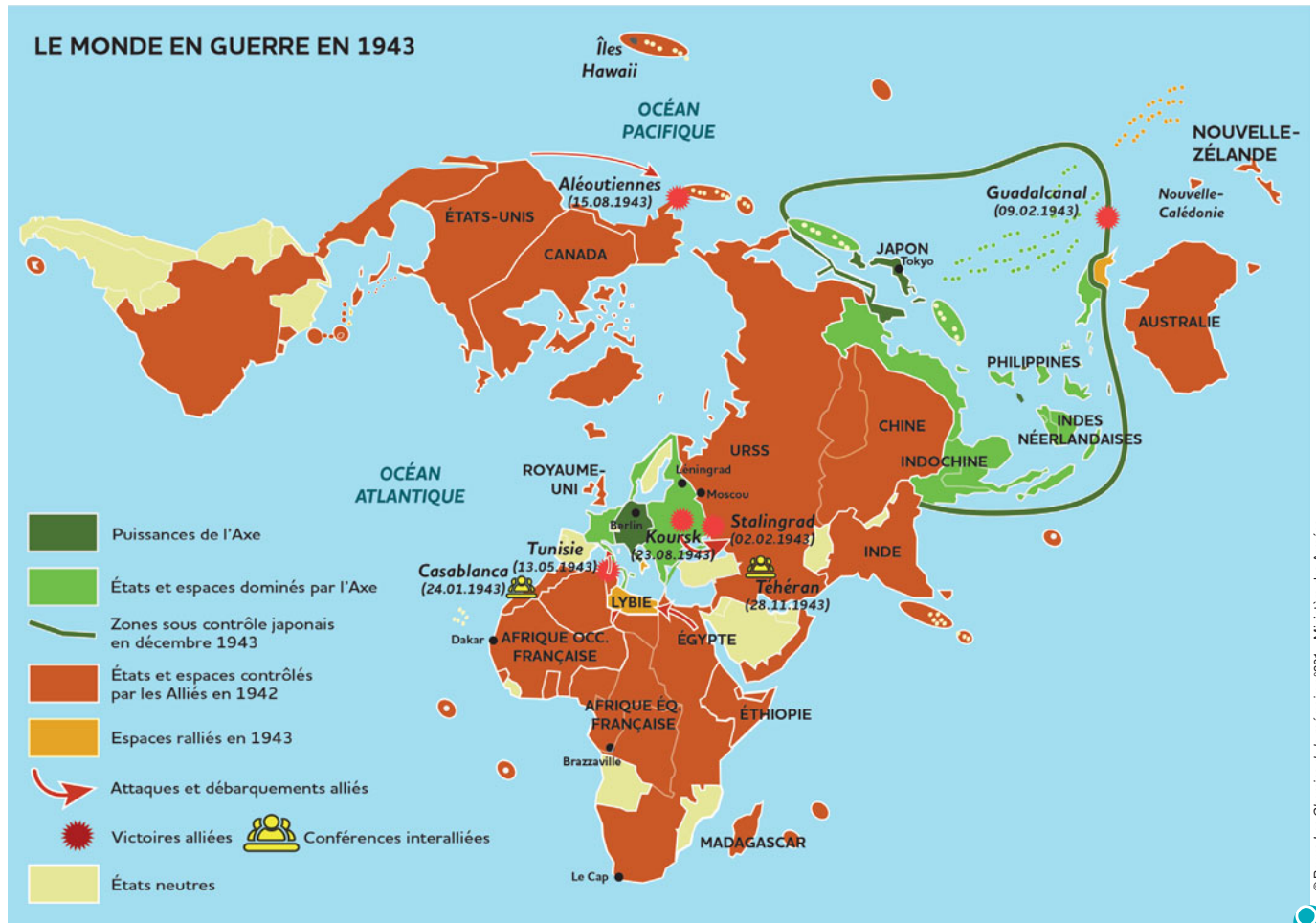
termes des échanges tenus fin juin entre de Gaulle et René Cassin, juriste chargé de rédiger le premier statut de cette poignée de volontaires qui refusent la défaite. Le ralliement, parfois au prix de combats fratricides, d'une partie de l'Empire colonial avec la France Libre, permet à celle-ci de jeter les premières bases d'un État régalien avec la création du [Conseil de Défense de l'Empire](#) en octobre 1940, à Brazzaville. Ce conseil est remplacé par un embryon de gouvernement en septembre 1941 : le Comité national français (CNF). La France Libre, qui poursuit la guerre aux côtés des Alliés, ne contrôle en novembre 1942 qu'une faible partie de l'Empire colonial, essentiellement en Afrique Équatoriale et dans le Pacifique. Depuis les combats de Syrie de 1941, les gains territoriaux se limitent à Saint-Pierre-et-Miquelon à Noël 1941, et aux

îles de Wallis-et-Futuna en mai 1942. Un « statu quo » au sein de l'Empire satisfait alors les Alliés, particulièrement les [Américains](#), très méfiants à l'encontre du mouvement gaulliste. Créée en tant que représentant d'une France en exil, la France Libre prend, le 13 juillet 1942, le nom de [France Combattante](#), montrant ainsi qu'elle entend représenter aussi les mouvements de la Résistance intérieure qui se sont développés, de manière autonome, dans la France occupée comme dans la France de Vichy. Ces échanges entre les Résistances, symbolisés par la « déclaration aux mouvements de Résistance » remise en avril 1942 par l'intermédiaire de Christian Pineau, démontrent la volonté de la France Libre de s'appuyer sur la Résistance intérieure pour conforter sa position vis-à-vis des Alliés.

Le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942, au Maroc et en Algérie, se déroule sans que de Gaulle en soit informé. Il marque le déclin définitif du gouvernement de Vichy, qui perd son Empire, sa flotte, qui se saborde à Toulon le 27 novembre, et voit sa zone

dite libre occupée, le 11 novembre 1942. La présence à Alger de l'amiral Darlan, successeur désigné de Pétain, conduit les Américains à passer un accord avec lui, ce qui choque une partie de l'opinion publique américaine. L'assassinat de Darlan, le 24 décembre 1942, conduit

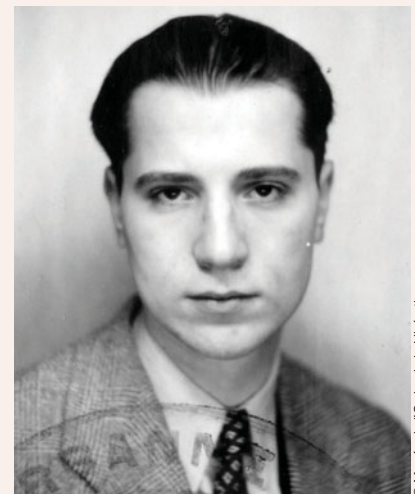
à son remplacement par le général Giraud. C'est le début d'une rivalité à la fois politique et militaire entre deux généraux, de Gaulle et Giraud, pour s'imposer comme le chef légitime des armées françaises dans le combat pour la libération de la France. ■



© Revue Les Chemins de la mémoire n°281 - Ministère des Armées

La France Libre à un tournant : l'opération Torch

Dans la nuit du 7 au 8 novembre 1942, une imposante flotte venue de Grande-Bretagne et des États-Unis débarque 107 000 hommes sur les plages de Safi, Casablanca et Mehdia au Maroc, ainsi qu'à Arzew, Oran, Sidi Ferruch et Zéralda en Algérie, actant le début de l'**opération Torch**. Concomitamment, plusieurs groupes de résistants tentent d'empêcher la riposte de l'armée d'Afrique vichyste. Si l'opération menée par le groupe de résistance dirigé par José Aboulker et Henri d'Astier de la Vigerie parvient à paralyser pendant plusieurs heures la chaîne de commandement à Alger, elle échoue à Rabat où le résident général vichyste Charles Noguès ordonne d'ouvrir le feu sur les troupes du général américain George Patton. Cependant, après trois jours de combats ayant coûté la vie à 1 346 Français, 574 Américains et 526 Britanniques, un cessez-le-feu est signé entre les belligérants. Il s'ensuit trois journées de négociations entre le général Mark Clark, l'amiral François Darlan et le général Henri Giraud. Après de nombreuses hésitations, l'amiral Darlan se rallie aux Anglais et aux Américains. Le 17 novembre 1942, l'armée d'Afrique ouvre les hostilités contre les troupes allemandes en Tunisie, inaugurant une campagne militaire qui s'achève en mai 1943 par la **prise de Tunis**. Premier débarquement d'envergure des Alliés pour assurer le contrôle de la Méditerranée, l'opération Torch a aussi été vécue par les populations locales comme la première fracture de l'ordre colonial français en Afrique du Nord. ■



José Aboulker (1920-2009)

© Musée de la Libération

Darlan et Giraud, continuité ou rupture avec Vichy ?

Dans la nuit du 7 au 8 novembre 1942, l'opération *Torch* met brusquement sur le devant de la scène politico-militaire nord-africaine deux figures aux intérêts divergents : l'amiral **François Darlan** et le général d'armée **Henri Giraud**. Le premier, longtemps n° 2 du maréchal Pétain et fidèle du régime de Vichy, est présent par hasard au moment du débarquement au chevet de son fils atteint de poliomyélite. Le second a pris contact avec les Américains à la suite de son évasion de la forteresse de Königstein le 17 avril 1942, avec pour objectif de permettre à l'armée d'Afrique vichyste de reprendre le combat aux côtés des Alliés.

Dans la matinée du 8 novembre 1942, Darlan est brièvement arrêté par la résistance algéroise à la villa des Oliviers. Libéré au bout de quelques heures, il tente d'organiser la riposte alors que les Américains s'approchent d'Alger et que la Résistance tient plusieurs points de la ville. Un cessez-le-feu est signé à 17 h 30 avec l'accord de Darlan. Le 9 novembre 1942, le général Giraud arrive par avion de Gibraltar et atterrit à Blida. Cette arrivée est jugée inopportune par Darlan et les généraux de l'armée d'Afrique, en particulier par le général d'armée Alphonse Juin qui se charge de lui rappeler qu'il est « dépourvu d'autorité » et que « Darlan refuse de traiter avec lui ».

Tout est désormais en place pour quatre jours de négociations rocambolesques entre le général américain Mark Wayne Clark accompagné par l'ambassadeur Robert Murphy d'une part, et l'amiral François Darlan, qui prétend encore être sous les ordres du maréchal Pétain, ainsi que Giraud d'autre part. Du fait des multiples tergiversations de Darlan, mais aussi de l'arrivée à Alger du résident général au Maroc, Charles Noguès, qui prétend être mandaté par le maréchal Pétain, le général Clark hausse le ton et menace d'emprisonner les officiers généraux français. Dès lors, Giraud propose de créer un « corps franc d'Afrique » constitué de volontaires pour se battre en Tunisie face aux Allemands qui ont débarqué à l'aéroport de Tunis le 9 novembre 1942. Un compromis est finalement trouvé le 13 novembre 1942. Un partage du pouvoir est effectué : l'amiral Darlan devient le haut-commissaire pour la France en Afrique du Nord au nom « du Maréchal empêché », tandis que Giraud prend le commandement des forces françaises en Afrique du Nord. Le 18 novembre 1942, Giraud ordonne au général Georges Barré, commandant supérieur des



Cérémonie franco-anglo-américaine, le 2 décembre 1942, à Alger
De gauche à droite : l'amiral Darlan, le général Eisenhower, l'amiral Cunningham, le général Giraud et le général Noguès.

troupes de Tunisie, d'ouvrir le feu sur les Allemands. Si la campagne de Tunisie débute et que le président américain Roosevelt qualifie le pouvoir attribué à Darlan « d'expédient temporaire », le régime de Vichy se perpétue en Algérie et au Maroc puisque les lois antisémites sont maintenues et les résistants emprisonnés. L'assassinat de l'amiral Darlan par Fernand Bonnier de la Chapelle, le 24 décembre 1942, change la donne politique au profit exclusif de Giraud. Ce dernier devient « commandant en chef civil et militaire » avec l'aval des Américains. La conférence d'Anfa organisée en janvier 1943, réunissant Churchill, Roosevelt, Giraud et de Gaulle, ouvre une séquence de cinq mois de négociations qui aboutissent à la formation d'un proto-gouvernement le 3 juin 1943 : le **Comité français de Libération nationale (CFLN)** coprésidé par de Gaulle et Giraud. ■

La conférence d'Anfa : deux visions de la France face aux Alliés

Du 14 au 24 janvier 1943, se tient la conférence inter-alliée de Casablanca, aussi appelée **conférence d'Anfa**. Celle-ci réunit le président américain Franklin D. Roosevelt et le Premier ministre britannique Winston Churchill. La bataille de Stalingrad faisant rage sur le front de l'Est, Staline décida de rester en URSS. Au cours de la conférence, les Alliés y discutent des principaux axes à suivre pour l'année 1943, notamment d'un prochain débarquement en Sicile, de l'unification du commandement militaire en Afrique du Nord sous l'autorité du **général Eisenhower** et, point important, de l'assurance de réclamer une reddition sans conditions

des puissances de l'Axe. Les affaires franco-françaises sont aussi à l'ordre du jour. L'opinion publique britannique et américaine voyant d'un mauvais œil la mise à l'écart du général de Gaulle, Churchill et Roosevelt décident d'organiser une rencontre entre les généraux de Gaulle et Giraud. Après un premier refus de la part du chef de la France Libre, ce dernier accepte de se rendre au Maroc, poussé par le **CNF**. Tout sépare les deux généraux français. Charles de Gaulle, général de brigade, à la tête de la France Libre depuis juin 1940, se veut le garant de la souveraineté française et du rétablissement de la démocratie. Henri Giraud,

La France Libre

Le 18 juin 1940, le général de Gaulle lance à la BBC un appel à continuer la lutte, destiné aux militaires français et aux spécialistes de l'armement. Si l'Appel est peu entendu, une poignée de volontaires (7 000 fin juillet 1940), souvent très jeunes et animés par des motivations diverses, affrontent bien des périls pour combattre sous l'uniforme au sein des **Forces françaises libres (FFL)**. Les engagements sont individuels, sauf pour les **tirailleurs** africains qui doivent obéir à leurs chefs, et touchent toutes les couches de la population française, avec une sous-représentation des classes populaires et une surreprésentation des élites. Du 18 juin 1940 au 31 juillet 1943, date de la fin des engagements dans la France Libre au moment où se réalise l'unification des armées, 65 000 à 70 000 volontaires se sont engagés dans les FFL, dont environ 30 000 coloniaux : un tiers a moins de 21 ans, 3 000 sont étrangers (60 nationalités), près de 1 200 sont des femmes.

Dès le 28 juin 1940, Churchill, Premier ministre britannique, reconnaît de Gaulle « chef de tous les Français libres ». Le 7 août, les deux hommes signent l'accord des Chequers qui fait de la France Libre les prémices d'un gouvernement régulier.

La France Libre peut aussi s'appuyer sur le ralliement de territoires : les Nouvelles-Hébrides le 22 juillet, le Tchad le 26 août, sous l'impulsion de **Félix Éboué**, puis le Cameroun, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari et Tahiti à la fin août, la Nouvelle-Calédonie

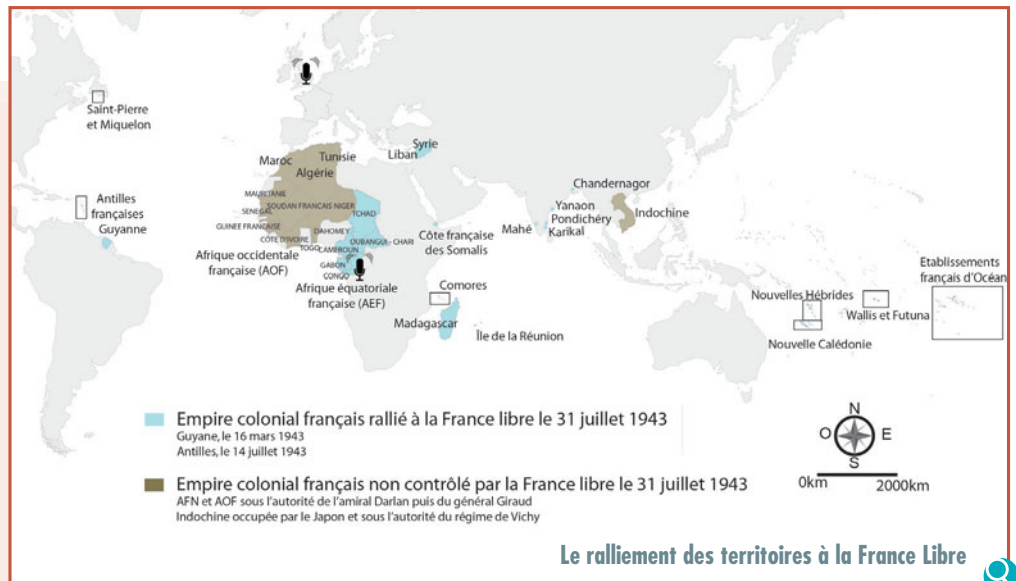
en septembre 1940, Saint-Pierre-et-Miquelon en décembre 1941.

S'affirmant, contre Vichy, comme le seul représentant légitime de la France en guerre, la France Libre se dote progressivement de tous les **attributs d'un État**, malgré un manque de personnel formé : un gouvernement, une capitale (Brazzaville), une armée, une diplomatie, une monnaie, une radio, des sociétés d'éditions, des timbres... Cet État en formation obtient l'adhésion de Français de l'étranger qui créent 56 comités répartis sur tous les continents, véritables relais de la France Libre à l'étranger.

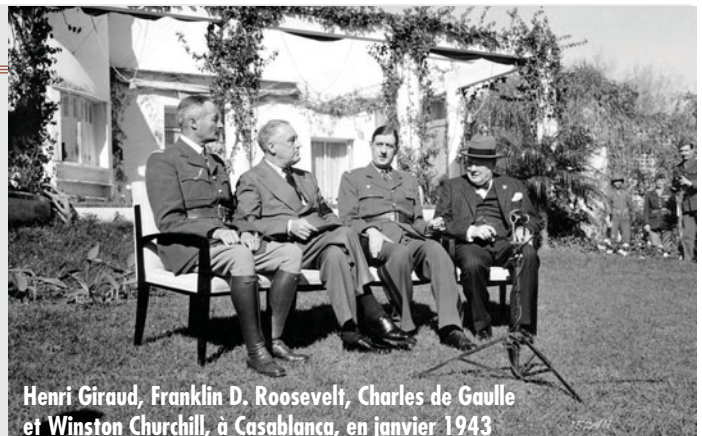
La nécessité de représenter la France à l'échelle mondiale passe tout d'abord par l'action militaire. Des unités combattantes sont créées comme des bataillons de marche, la 1^{re} compagnie autonome de chars de combat, les Forces navales françaises libres (**FNFL**), les Forces aériennes françaises libres (**FAFL**), un bataillon des Antilles ou bien encore le Corps des Volontaires françaises (**CVF**). Les Français Libres sont engagés sur tous les fronts de la guerre, sauf contre les

Japonais. En juillet 1940, la France Libre se dote aussi de services secrets, le **Bureau central de renseignements et d'action (BCRA)**, dirigé par André Dewavrin *alias* Passy.

Si en 1940, la politique fait figure de tabou au sein de la France Libre, une action diplomatique se dessine au fil des mois. Pour de Gaulle, la participation des FFL aux combats doit nourrir une aspiration politique. Même s'il est écarté des principales décisions stratégiques alliées, le Général compte tout de même se faire entendre. En septembre 1941, la création du **CNF** est une étape supplémentaire sur la voie de la constitution hors de France d'un gouvernement. En avril 1942, de Gaulle adresse un manifeste aux mouvements de résistance où il donne des gages de son engagement démocratique et se positionne comme un prétendant au pouvoir après la Libération en présentant un programme de réformes. En juillet 1942, la France Libre devient la France Combattante pour regrouper les forces métropolitaines et extra-métropolitaines en vue de la Libération. ■



général d'armée, à la tête de l'armée d'Afrique, n'a pas la fibre politique et gère les affaires d'Afrique française du Nord en maintenant la législation de Vichy. Du 22 au 24 janvier 1943, de Gaulle et Giraud discutent et signent une déclaration commune pour la poursuite de leur dialogue et l'établissement de missions entre Londres et Alger. Mais si dialogue il y a, la mésentente règne. Les Alliés confirment tout de même aux Français leur volonté de les réarmer et demandent aux deux généraux de se serrer la main devant les objectifs des photographes, le 24 janvier. Ce n'est que le début d'un long duel qui dure tout au long de l'année 1943. ■



Alger, théâtre du duel Giraud-De Gaulle

Le 30 mai 1943, trois jours après la mise en place du Conseil national de la Résistance (CNR), de Gaulle atterrit à l'aéroport de Boufarik, à Alger, accueilli par le général Giraud. La tension est forte : à Giraud la nombreuse armée d'Afrique et un projet de libération avant tout militaire, à de Gaulle un projet politique, en lien avec la Résistance, la légitimité construite sur les champs de bataille, et les grands subordonnés, Catroux et Leclerc.

Au sein du CFLN, Giraud tente d'imposer sa tutelle politique et militaire à laquelle de Gaulle s'oppose. Pendant l'été 1943, Alger devient le théâtre de cet affrontement : alors que les Américains occupent la vieille ville, Giraud est au Palais d'été, Catroux à la Villa Granger, et de Gaulle à la Villa des Glycines. Les commissaires siègent au lycée Fromentin, et à compter du 3 novembre 1943, l'Assemblée consultative provisoire (ACP) dans le Palais des délégations financières. Dans cette géographie algéroise périlleuse, l'assassinat de Darlan ayant créé un précédent, ce n'est qu'à l'automne que de Gaulle, une fois Giraud mis à l'écart, évoque un air « âpre et salubre ». ■



Le 30 mai 1943, le général Giraud, à gauche, serre la main du général de Gaulle, à droite, qui vient d'arriver à l'aéroport de Boufarik (Alger).

© Service Historique de la Défense, Vincennes, 12574

La préparation au combat

La synthèse politique : le CNR, atout décisif dans la lutte au sein du CFLN

À de Gaulle, les Américains préfèrent d'abord Darlan, ancien dauphin de Pétain, puis Giraud, général de rang supérieur à de Gaulle et auréolé de sa récente évasion de la forteresse de Königstein. Devenu commandant en chef civil et militaire de l'Afrique du Nord, Giraud fait le choix d'y maintenir la législation de Vichy. Pour tenter d'apaiser les tensions, Churchill contraint les deux hommes à se rencontrer lors de la conférence d'Anfa en janvier 1943 organisée par les Alliés pour élaborer une stratégie commune. La poignée de main finale cache mal les dissensions qui perdurent. De Gaulle a un atout considérable : son antériorité dans la lutte, et le soutien de la Résistance intérieure. La création du CFLN le 3 juin 1943, coprésidé par Giraud et de Gaulle, permet à ce dernier de revenir dans le jeu. Évinçant progressivement son rival, de Gaulle devient le seul chef du CFLN en novembre.

Dès l'été 1943, des préparatifs s'engagent en vue de la Libération, d'abord sur le plan militaire. Ils témoignent de la volonté de De Gaulle de contrôler l'ensemble de la Résistance : création par le BCRA de **délégués militaires** de zone et **régionaux** en France, fusion des **FFL** et de l'armée d'Afrique en août 1943. Cette préparation est militaire, mais aussi politique. Le CFLN, devenu à partir du 3 juin 1944, le Gouvernement provisoire de la République française (**GPRF**) adopte 400 ordonnances sur la conduite de la guerre et l'organisation des pouvoirs publics dans les territoires libérés, dont l'ordonnance du 14 mars 1944 sur « l'exercice des pouvoirs civils et militaires sur le territoire métropolitain au cours de la Libération ». L'objectif est d'éviter une administration militaire américaine (**AMGOT**). Du côté de la Résistance intérieure militaire, les Forces françaises de l'intérieur (**FFI**), créées le 1^{er} février 1944, regroupent ses diverses formations paramilitaires. En avril 1944, le « bloc planning » du BCRA travaille avec la Résistance intérieure aux actions à mettre en œuvre au moment du débarquement allié. Cette collaboration n'est pas exempte de tensions. Des structures concurrentes de celles créées par le CFLN sont par exemple mises en place par le **CNR** pour

La question du décret Crémieux

Le **décret Crémieux** du 24 octobre 1870 accorde la pleine citoyenneté française aux Juifs autochtones des départements algériens (mesure qui n'est alors élargie qu'aux musulmans renonçant au droit coutumier). Ce droit se heurte rapidement au fort antisémitisme existant dans les départements algériens. Le décret est abrogé le 7 octobre 1940, comme conséquence du premier **statut des Juifs du 3 octobre**, par le ministre de l'Intérieur de Vichy, Marcel Peyrouton. D'autres mesures complètent le dispositif, mises en œuvre avec une rigueur particulière par l'administration locale : recensement, exclusion de certaines professions, numerus clausus dans les universités et mise à l'écart dans les écoles, spoliations, et même début de mise en place d'une signalisation personnelle (brassard).

Avec le débarquement allié en Afrique du Nord, le 8 novembre 1942, deux écoles s'opposent sur l'attitude à adopter sur ce décret. Pour Darlan, puis Giraud, qui convainquent dans un premier temps les Américains, le statu quo est souhaitable, ne serait-ce que pour éviter de réveiller des tensions en Algérie alors que l'ensemble de

la population doit être mobilisé. La nomination comme Gouverneur général de Marcel Peyrouton, qui avait abrogé le décret avant de passer aux Alliés, plaide en ce sens. Le 14 mars 1943, Giraud annonce abolir la législation de Vichy, mais maintenir l'abrogation du décret, le qualifiant d'inégalitaire, dans une formule qui sème la confusion.

Au contraire, pour René Cassin et de Gaulle, le rétablissement du décret participe du plein rétablissement de l'ordre républicain dans un territoire désormais libéré. Des pressions sur place et aux États-Unis entraînent alors des premières mesures : libération d'internés politiques et de travailleurs étrangers, dont des Juifs. Dès la fin février 1943, le Congrès juif mondial appelle à la fin de cet état d'exception. Mais il faut attendre le 21 octobre 1943, alors que de Gaulle a définitivement pris le pas sur Giraud et obtenu l'élimination des anciens vichystes, pour voir le **CFLN** annuler l'abrogation du décret. Dans la foulée sont progressivement suspendues les mesures d'aryanisation et mises en place les restitutions des biens spoliés. ■

contrôler les FFI, comme le Comité d'Action (COMAC) rival du Comité d'Action en France (COMIDAC) créé le 21 avril 1944 par de Gaulle à Alger.

La synthèse militaire : la naissance d'une nouvelle armée française

Au premier semestre 1943, l'armée française est divisée et réduite à peu d'éléments. D'un côté, une armée d'Afrique constituée de 150 000 hommes, auxquels s'ajoutent 80 000 soldats en Afrique-Occidentale française (AOF) et, de l'autre, 70 000 FFL dont 15 000 sont présents en Afrique. Cela pèse peu face aux autres armées alliées. Si la France veut participer aux prochaines échéances de la Libération, et avoir une chance d'être à la table des vainqueurs, son armée doit gagner en effectifs, être unie et réarmée. Un programme de réarmement, sous l'égide des Américains, est mis en place et entériné au cours de la conférence d'Anfa (« Plan d'Anfa »), en

janvier 1943. Roosevelt décide de la création de huit divisions d'infanterie motorisée et de trois divisions blindées, soit 300 000 hommes, couverts par 1 000 avions. La nouvelle armée française est moderne, organisée et équipée sur le modèle américain. En septembre 1943, 500 000 tonnes de matériel ont déjà été livrées, dont des chars Sherman, des pistolets-mitrailleurs Thompson ou encore des Jeep.

Afin d'augmenter les effectifs, des troupes sont levées en Afrique : 176 500 hommes européens (« pieds-noirs ») sont appelés sous les drapeaux. On recrute aussi 233 000 soldats dits « indigènes », 42 320 hommes sont mobilisés en AOF et 43 320 en Afrique-Équatoriale française (AEF), et 10 000 Français dans le reste de l'Empire. Composée pour plus de la moitié de soldats de l'Empire, l'armée de la Libération est donc, dès le début, dotée d'une forte identité coloniale. Le 11 janvier 1944, un décret instaure à la demande des Américains la mobilisation

des femmes. Malgré une application en demi-teinte, 3 000 femmes sont tout de même recrutées en Afrique du Nord. Afin de gagner en homogénéité, un travail d'amalgame au sein des unités se met en place.

L'arrivée du général de Gaulle à Alger, le 30 mai 1943, se traduit par une épuration de l'armée restée, pour l'essentiel, sous le giron vichyste depuis 1940. Des généraux (Noguès, Mendigal, Prioux) sont écartés. Se produit aussi un « blanchiment » de certaines unités, à l'instar de la 2^e DB qui voit le départ de ses **tirailleurs** vers d'autres unités ou leurs pays d'origine. La fusion des troupes françaises est entérinée le 31 juillet 1943, marquant la naissance officielle d'une nouvelle armée française. Cette armée, pour de Gaulle, n'est envisagée que comme un outil de puissance soumis au pouvoir politique (CFLN puis GPRF), mais jusqu'en 1945, elle demeure dans une subordination militaire, matérielle et opérationnelle par rapport aux Alliés. ■

La 2^e DB : une unité née de la nouvelle armée

En juillet 1940, le capitaine **Philippe de Hauteclocque** est l'un des premiers à rallier le général de Gaulle sous le pseudonyme de « Leclerc ». En Libye, à la tête de la « colonne Leclerc », formée de Français Libres et de soldats africains, Leclerc prend l'oasis de Koufra des mains italiennes en mars 1941. À cette occasion, il fait avec ses hommes le **serment** « de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs flotteront à nouveau sur la cathédrale de Strasbourg » le 2 mars 1941. En 1942, Leclerc, devenu général, et ses hommes mènent divers raids sur les oasis italiennes du Fezzan (Libye) et conquièrent Uigh-el-Kébir. Pour la campagne de Tunisie, qui débute au début de l'année 1943, la « colonne » est transformée en « Force L » (L pour Leclerc) et est alors constituée de 2 500 hommes et 350 véhicules. Sous commandement britannique, les hommes de Leclerc combattent les troupes allemandes, jusqu'à la prise de Tunis en mai 1943. Ce même mois, l'unité est transformée en division (2^e division française libre). Dans le cadre du réarmement de l'armée française et dans l'optique de participer à la libération de la France, le général Leclerc a pour objectif de transformer sa division en division blindée, armée par les Américains. Le 24 août 1943, la 2^e division française libre (2^e DFL) devient officiellement



Le lieutenant Yves Ciampi et le sous-lieutenant Anne-Marie Davion-Branet devant une ambulance de la 2^e DB, en 1945

la 2^e DB. Leclerc doit doubler ses effectifs afin d'arriver aux standards de l'armée américaine, à savoir environ 15 000 soldats. Il recrute des volontaires (22 nationalités dans la 2^e DB), des Français Libres, des évadés de France par l'Espagne, des femmes (Rochambelles), des Quakers... mais aussi des éléments venus de troupes vichystes. L'unité subit un « blanchissement » avec le départ

de troupes africaines, versées pour une partie vers la 1^{re} division française libre (1^{re} DFL). Basée à **Temara** (Maroc), la 2^e DB s'entraîne avec son nouveau matériel américain, tandis que Leclerc organise et amalgame les différentes unités qui viennent de divers horizons. En avril 1944, les Alliés transfèrent la division en Angleterre afin que celle-ci participe à la libération de la France. ■

© Marcel Driand/Musée de la Libération de Paris - musée du général Leclerc - musée Jean Moulin/Paris Musées

Le Corps expéditionnaire français en Italie, dernière campagne avant la France

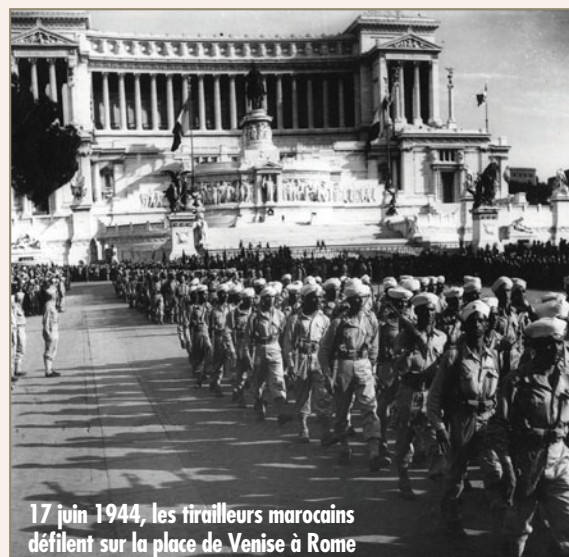
En novembre 1943, le **Corps expéditionnaire français (CEF)** commandé par le **général Juin** débarque à Naples afin d'appuyer les Américains et les Britanniques déjà engagés contre les Allemands dans la péninsule italienne. La décision d'envoyer sur ce front des Français et des « indigènes » est motivée par la volonté du général de Gaulle de voir la France retrouver sa place de grande puissance parmi les Alliés en participant militairement à ce premier pas vers la libération du continent européen.

Le CEF compte jusqu'à 112 000 hommes, dont 60 % de combattants algériens, marocains et tunisiens encadrés par des gradés giraudistes de l'armée d'Afrique. À ces **tirailleurs, spahis, goumiers** s'ajoutent, plus tard, des unités de l'armée coloniale, généralement acquises au gaullisme. Parmi les soldats d'origine européenne, on trouve des volontaires comme les évadés de France mais aussi mobilisés comme les Français installés au Maghreb et ceux venues de

la Corse qui vient alors d'être libérée. À l'hiver 1943-1944, dans des conditions météorologiques difficiles, le CEF s'illustre en perçant la ligne Gustav, puissant système défensif allemand visant à freiner la remontée alliée vers le nord de l'Italie. La célèbre bataille de Monte Cassino, suivie de celle du Garigliano, ouvre la voie à la libération de Rome, le 4 juin 1944. Bien formés au combat en montagne, les Maghrébins font preuve d'une combativité permettant d'enfoncer un front où les Anglo-américains s'étaient embourbés, même si leur action est entachée d'exactions sur la population civile italienne.

Néanmoins, grâce à l'apport des « indigènes » des troupes de l'armée d'Afrique et des unités coloniales, l'inter-

vention du CEF dans cette campagne d'Italie participe à la reconnaissance par les Alliés de la France combattante. Un geste politique fort à la veille de la libération de l'hexagone. ■



17 juin 1944, les tirailleurs marocains défilent sur la place de Venise à Rome


© Collection Fondation de la France Libre, fonds 1^{er} DFL

Le maquis des Glières

Alors que les perspectives du débarquement se rapprochent, Churchill décide en janvier 1944 d'intensifier les parachutages à destination des **maquis**. Cela ne passe pas inaperçu, et la réponse allemande s'organise. Berlin renforce à partir de février 1944 la « lutte contre les bandes » en engageant des unités militaires de la *Wehrmacht* contre les maquis. C'est dans ce contexte qu'a lieu la répression du maquis des **Glières** en Haute-Savoie. Le plateau des Glières est choisi fin janvier 1944 comme site pour réceptionner les parachutages promis par Churchill. Des unités de l'Armée secrète, mais aussi des Républicains espagnols, des Francs-tireurs et partisans (**FTP**), montent sur le plateau. Le lieutenant Tom Morel transforme le maquis en un véritable bataillon militaire, amalgamant des troupes d'origines diverses, ce qui préfigure les Forces françaises de l'intérieur (**FFI**) créées quelques semaines plus tard. Les Allemands décident d'intervenir à la mi-mars, mobilisant 1 500 hommes de la 157^e division de réserve. Après plusieurs bombardements, des patrouilles allemandes, mais aussi des membres de la Milice, mènent le 26 mars des opérations de reconnaissance en direction du plateau. Pressentant un assaut général, le capitaine Anjot, qui a succédé à Tom Morel tué le 9 mars à Entremont, décide d'un repli. Les maquisards, traqués sans relâche par les Allemands et la Milice, tentent de rejoindre les vallées. Le bilan total des victimes s'élève à 120 maquisards et 20 civils tués. Après l'opération « Corporal » en février contre les maquis de l'Ain, l'intervention contre les Glières est la deuxième grande opération militaire allemande contre un maquis. Elle témoigne d'une radicalisation de la répression décidée à Berlin qui se confirme en avril avec la colonne Brehmer en Limousin, puis avec les grandes opérations militaires allemandes menées en juin-juillet 1944 contre les principaux maquis (**Mont-Mouchet, Saint-Marcel, Vercors**). ■

La libération de la Corse ou la marginalisation de Giraud (9 septembre – 4 octobre 1943)



Des résistants corses traversent le maquis. 

© Service historique de la Défense, Vincennes

À l'annonce de la signature d'un armistice entre l'Italie et les Alliés qui déclenche l'occupation de l'île par les troupes allemandes, les **patriotes corses** se soulèvent, le 9 septembre 1943. L'île devient alors un champ de bataille entre la Résistance, qui bénéficie de la neutralité ou du soutien d'une grande partie des troupes italiennes présentes sur l'île, et les Allemands, qui replient leurs troupes basées en Sardaigne.

Pour soutenir les Résistants, le général Giraud décide l'envoi de renforts sur l'île. C'est l'opération « Vésuve ». Commandos de choc et soldats marocains viennent en aide aux insurgés. Le 4 octobre, la **Corse est libérée**.

Si l'opération militaire est un succès, son engagement par le général Giraud sans en référer au pouvoir civil, le **CFLN**, conduit à sa marginalisation politique.

Outre cette décision prise individuellement, le général Giraud se voit aussi reprocher l'importance prise sur l'île par le Parti communiste au sein de la Résistance.

Le général de Gaulle se rend sur l'île libérée du 5 au 8 octobre et reçoit un

accueil enthousiaste qui préfigure le soutien populaire qu'il reçoit ensuite durant l'été 1944. Il profite de ce voyage pour installer des hauts fonctionnaires appelés à exercer l'action de l'État. Premier département métropolitain

libéré, la Corse devient donc le laboratoire du rétablissement de la légalité républicaine et du pluralisme, sous l'autorité d'un pouvoir strictement politique et sans administration militaire des Alliés. ■

Des débarquements distincts, mais complémentaires

Le débarquement et la bataille de Normandie (6 juin - 21 août 1944)

À partir du 1^{er} juin 1944, la BBC, radio britannique, intensifie les messages d'alertes. Tout indique que le Jour J se précise. Espéré depuis 1943, l'événement tant attendu a finalement lieu le 6 juin 1944. Le **débarquement de Normandie** est la plus grande opération amphibie de l'histoire. Plus de 7 000 navires à bord desquels ont pris place 150 000 hommes se lancent à l'assaut des plages normandes à l'aube du 6 juin, après plusieurs jours de bombardements intenses des côtes. Si la résistance allemande se révèle plus forte que prévue, notamment dans le secteur d'*Omaha Beach*, une tête de pont est constituée le soir même du débarquement. Concernant les Français, le général de Gaulle n'a été mis au courant du débarquement, par Churchill, que le 4 juin. Cela n'empêche pas la participation de plus de 3 000 Français lors de l'opération *Neptune* : 177 commandos (**commando Kieffer**) débarquent sur *Sword Beach*, une trentaine de SAS sont parachutés au-dessus de la Bretagne, le **Groupe Lorrain (FAFL)** fait partie de la composante aérienne et les **marins des FNFL** sont au cœur de l'armada alliée. Dès le 14 juin, le général de Gaulle effectue depuis l'Angleterre un aller-retour en Normandie, à Bayeux, pour installer les nouvelles autorités françaises locales (préfet et commissaire de la République) représentant le **GPRF**. Après plusieurs semaines de combats difficiles (« **bataille de Normandie** »), les Alliés remportent une victoire décisive fin juillet avec la percée d'Avranches, ouvrant la voie vers la Bretagne, la Loire et la région parisienne. Début août, une nouvelle unité française, la **2^e DB**, débarque à *Utah Beach*. Après avoir libéré Alençon le 12 août, la division du général Leclerc participe à la fermeture de la Poche de Falaise. La bataille de Normandie prend fin le 21 août. Les Alliés ont subi 200 000 pertes (dont 37 000 tués), les Allemands comptent 200 000 tués et blessés, et 20 000 civils normands ont péri. ■



Parachutistes français du Special Air Service (SAS) en Bretagne
De gauche à droite : Jacques Mouhot, Marcel Pinoncelly et André Gabaudan du 4th SAS.

La libération de Paris : un enjeu militaire ou politique ?

FICHE RESSOURCE

« Paris depuis plus de quatre années était le remord du monde libre. Soudain il en devient l'aimant » : le **général de Gaulle** revient dans ses *Mémoires de guerre* sur un événement extraordinaire. En ce mois d'août 1944, Eisenhower, général en chef du *Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force* (SHAEF), ne prévoit pas de libérer Paris, ce qui ralentirait son avancée sans apporter de gain stratégique. Or, les témoignages qui lui parviennent indiquent une situation insurrectionnelle et un risque majeur de représailles allemandes dans la capitale, ce que lui confirme le général de Gaulle le 20 août. L'effervescence parisienne qui va grandissant, l'occupation de bâtiments administratifs, les 600 barricades érigées et les échauffourées ne peuvent venir seuls à bout des troupes allemandes. En fait, les communistes n'ont pas les forces ni le poids politique pour mener une insurrection révolutionnaire, et le commandant du Grand Paris, le général von Choltitz, sait ce qui peut lui en coûter de faire de Paris un champ de ruines. Mais la menace est telle qu'Eisenhower



Le général Leclerc dans sa jeep, près de son PC de Rambouillet, en août 1944

accepte d'envoyer des forces alliées pour libérer Paris – et pas n'importe laquelle : la 4^e division d'infanterie américaine et la 2^e DB du **général Leclerc**. Ses premiers éléments, menés par le capitaine **Raymond Dronne**, entrent dans la capitale le 24 août au soir au son des cloches des églises. Le lendemain, après des combats dans la ville, Leclerc obtient la capitulation de von Choltitz. **Paris est libéré**, un symbole d'espoir qui résonne jusque dans les camps de concentration du III^e Reich. Le 26 août, le **général de Gaulle** peut descendre les Champs-Élysées devant des millions de Parisiens. ■

© US Gov-Military-Army

Comme toute source historique, les dossiers d'homologation doivent être soumis à une analyse critique, et ce d'autant plus qu'ils constituent une source biaisée bien que fondamentale. Ces dossiers, conservés au Service Historique de la Défense à Vincennes, furent constitués après-guerre dans une logique administrative dont l'objectif était l'obtention de pensions et/ou de décorations pour les survivants ou leurs ayants droit. Le cadre juridique choisi alors imposait dans un premier temps la reconnaissance de l'organisation résistante selon des critères définis, et dans un second celui de la demande individuelle. Or, ce cadre finit par aboutir à une reconstruction approximative de la réalité historique. D'une part, l'officier-liquidateur, désigné par les rescapés de son organisation résistante, dessina seul son architecture en y rattachant ou non telle ou telle personne, ce qui pose non seulement la question de sa connaissance de l'ensemble de sa structure et de son évolution, mais aussi de la tendance à la surstructuration pour « rentrer » dans le cadre normatif requis. D'autre part, toute demande individuelle devait être traitée par la dernière organisation d'appartenance, ce qui conduit à éclipser les parcours faits d'affiliations successives, typiques notamment des engagés de la première heure ayant multiplié les groupes dans leur lutte clandestine. De plus, bien des résistants ou leur famille n'ont pas formulé de demande d'homologation, soit qu'ils n'aient pas souhaité se manifester soit que les démarches administratives leur parurent trop complexes ou le vocabulaire trop martial pour s'y reconnaître. De là, des résistants non reconnus officiellement, et d'autres dont le processus d'homologation a simplifié et asséché le parcours chaotique, ce qui fausse la perspective historique. Si ces dossiers constituent un corpus incontournable et riche, il convient de les aborder avec une certaine vigilance.

La 1^{re} armée française, de la Provence à l'Alsace

Si les Alliés ont tenu la France combattante à l'écart du débarquement de Normandie, les unités françaises constituent en revanche des forces importantes parmi celles mobilisées pour le **débarquement en Provence** (opération *Dragoon*) le 15 août 1944 : 260 000 combattants de l'armée B (future 1^{re} armée française) du général **de Lattre de Tassigny** débarquent dans le sud de la France. Si l'écrasante majorité de ces soldats sont d'anciens éléments de l'Armée d'Afrique, une minorité (autour de 10 %) se compose d'anciens Français Libres. Commandant en chef de l'opération *Dragoon*, le général Patch a donné pour mission à l'armée B de libérer **Marseille et Toulon**. À Marseille, alors que les **FFI** ont déclenché l'insurrection le 20 août, les troupes françaises dirigées par le général de Goislard de Monsabert entrent dans la ville le 23 août. Le général Schaeffer, qui commande la garnison allemande, capitule le 28 août. À la date du 29 août, l'ensemble du littoral est sous le contrôle des Alliés. Alors qu'Hitler a donné le 17 août un ordre de retraite aux unités allemandes basées dans le Sud de la France, l'armée B de De Lattre remonte ensuite la vallée du Rhône. **Lyon** est libérée le 2 septembre 1944, à peine

plus de 15 jours après le débarquement de Provence là où l'état-major allié estimait que plusieurs mois seraient nécessaires pour atteindre la ville. Le 12 septembre, l'armée de De Lattre rejoint la 2^e DB dans la région de Nod-sur-Seine en Côte d'Or, réalisant ainsi sa **jonction** avec les armées débarquées quelques mois plus tôt en Normandie. La mise en place courant septembre de l'amalgame avec l'intégration des FFI au sein de l'armée B permet de transformer celle-ci en 1^{re} armée française et d'incarner la renaissance militaire de la France après le traumatisme créé par la défaite de 1940. En octobre 1944, les troupes de De Lattre sont engagées dans la bataille des Vosges, puis en novembre dans la **bataille d'Alsace**. Après avoir participé à la réduction de la poche de Colmar en janvier 1945, elles franchissent le Rhin et la ligne Siegfried fin mars pour pénétrer en Allemagne. En avril, la 1^{re} armée française participe à la prise de Karlsruhe puis d'Ulm sur le Danube. Ces victoires lui valent le surnom « Rhin et Danube ». Le général de Lattre représente la France lors de la cérémonie de capitulation du III^e Reich organisée à Berlin le 8 mai 1945. ■

RETRACER LE PARCOURS DE FAMILLES DANS LA GUERRE

Comme bien des parcours, ceux des membres des familles Torrès et Lundy peuvent être retracés notamment grâce à la recherche de :

• **notices biographiques :**

- **le Maitron** recense l'itinéraire de personnes liées au mouvement ouvrier, comme le fut Henry Torrès, membre du **PCF** puis de la **SFIO**,
- le **musée de l'Ordre de la Libération** regroupe celui des médaillés de la Résistance, comme le furent Yvette, Berthe, Georges et Lucien Lundy, et des Compagnons de la Libération,
- le **musée de la Résistance en ligne** et la **Fondation de la France Libre** proposent des notices individuelles ;

- **dossiers d'homologation** (les références sont à trouver sur le site **Mémoire des hommes**, puis la réservation ou la demande d'une copie à faire auprès du **Service Historique de la Défense**) ;

- **dossiers de déportation** (les **archives Arolsen**, le lieu de mémoire ou le musée ou bien encore l'amicale correspondant au lieu de déportation identifié peuvent apporter des éléments) ;

- **témoignages** (Tereska Torrès a entretenu un journal intime publié sous le titre *Les Années anglaises. Journal intime de guerre (1939-1945)*, Suzanne Torrès a mené un entretien à la Fondation Charles de Gaulle, Yvette Lundy a écrit *Le fil de l'araignée-Itinéraire d'une résistante déportée marnaise* et a beaucoup témoigné dans les établissements scolaires dont certains ont pu garder une trace des entretiens), et de documents sur un mouvement ou un réseau de résistance (**archives du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale**).

Une **carte interactive**, accessible depuis l'espace pédagogique du site internet de la Fondation Charles de Gaulle, recense les différents lieux de ressources dans lesquels mener des recherches (archives nationales, départementales, fondations...).

RESSOURCES NUMÉRIQUES

Les Torrès ou comment retracer le parcours de Français libres

L'engagement est parfois une affaire de famille. Chez les Torrès, la volonté de servir prend des formes variées qui illustrent des manières de rallier la France Libre.

Georges Torrès s'engage dans les **FFL** le 10 mars 1943 à l'âge de 18 ans, puis intègre deux jours après l'**École des Cadets de la France Libre**. Voulu par le général de Gaulle, celle-ci assure la formation des officiers français en Grande-Bretagne lors de la Seconde Guerre mondiale. Affecté dans l'infanterie de l'air le 8 novembre 1943, puis au Bureau de renseignements et d'action de Londres

(le BRAL remplace le **BCRA** à partir de fin 1943) et enfin dans la **2^e DB** le 1^{er} juin 1944, il meurt au combat dans les Vosges le 9 octobre 1944. Membre du régiment de marche du Tchad, régiment d'infanterie de la 2^e DB, il participait alors à la campagne d'Alsace-Lorraine.

Son épouse, Tereska Torrès, née Swarcz, fait partie des tous premiers membres du Corps féminin. Créée le 4 octobre 1940, institutionnalisée le 16 décembre 1941 et renommée le **Corps des Volontaires françaises (CVF)**, cette unité militaire féminine est mise en place pour satisfaire

la demande de femmes d'intégrer les FFL. Tereska signe, le 20 novembre 1940, un engagement pour la durée de la guerre plus trois mois, porte l'uniforme, est encasernée, reçoit un grade et une solde, comme les hommes. Elle rencontre Georges fin 1943 à Londres et s'y marie en mai 1944. Elle rejoint la Mission Militaire de Liaison Administrative le 13 mars 1944, puis la France métropolitaine le 14 novembre 1944. Elle apprend le décès de son époux par sa belle-mère, Suzanne Torrès, née Rosamberg, qui est la deuxième épouse du père de Georges.



Georges et Tereska Torrès, 1944



Georges et Suzanne Torrès, front des Vosges, automne 1944

FICHE RESSOURCE

Engagée dans les FFL le 25 juillet 1942 à New-York, Suzanne participe à la Mission Militaire Française. Puis, forte de son expérience dans les Sections Sanitaires Automobiles (SSA) au début du conflit, elle intègre le **groupe Rochambeau**, créé en 1943 par Florence Conrad, une riche Américaine. Avec une poignée de femmes, elle se rend à Casablanca pour rallier la 2^e DB stationnée dans la région en septembre 1943. Séduit par les dix-neuf ambulances qu'elles possèdent, le général Leclerc finit par les accepter. Le groupe intervient en Afrique du Nord, puis suit une formation pour se perfectionner en Angleterre, avant de débarquer à *Utah Beach* et de participer à la bataille de Normandie, à

la libération de Paris et à la campagne d'Alsace-Lorraine. Suzanne, qui prend le commandement du groupe Rochambeau en septembre 1944, témoigne de l'intégration difficile de cette section féminine dans la 2^e DB à cause de la réticence que ces femmes suscitent, malgré un emploi traditionnellement féminin – elles sont ambulancières et infirmières –. Finalement, ce n'est pas tant la nature du métier qui pose problème que le fait qu'elles pénètrent la sphère masculine du feu.

Rallier la France Libre n'implique pas nécessairement de rejoindre l'Angleterre ou les territoires acquis au général de Gaulle ni même de signer un engagement militaire. Il peut aussi s'agir de faire connaître son

action à l'étranger. De là, la mise en place d'environ 400 comités de la France Libre sur plusieurs continents. Par la publication de journaux, la vente d'objets patriotiques, l'organisation d'expositions, de conférences et de soirées de gala, ils lèvent des fonds pour la France Libre et la font connaître. C'est cette voie que choisit Henry Torrès, père de Georges et premier époux de Suzanne. Avocat juif mis à l'index par le régime de Vichy, il fait partie des Français expatriés à New-York. De 1941 à 1945, il est le vice-président de **France Forever**, comité de la France Libre aux États-Unis, et dirige le journal gaulliste *France-Amérique* avec Émile Buré.

Les Lundy ou comment retracer le parcours de résistants

La Résistance est un choix familial partagé au sein de la fratrie Lundy. Issus d'une famille d'agriculteurs de Beine-Nauroy, commune rurale située à l'est de Reims, les sept frères et sœurs s'engagent dans la Résistance. Quatre d'entre eux – **Yvette**, Berthe, Georges et Lucien – sont arrêtés par la Gestapo et emprisonnés, dont trois sont déportés et rapatriés – seul Georges meurt en déportation –, et médaillés de la Résistance aux lendemains de la guerre.

Ils ont entre 24 et 43 ans en 1940, sont célibataires sans enfants (trois d'entre eux) ou mariés avec enfants (quatre d'entre eux), et exercent des professions variées : Berthe, qui est couturière, aide Georges à maintenir la ferme familiale transmise par leur père décédé en octobre 1940, Lucien est cafetier-épiciers, André technicien-électricien et René tient un commerce de bonneterie. Comme beaucoup d'institutrices, Yvette, la benjamine, est aussi secrétaire de mairie dans son village de Gionges, ce qui lui permet de réaliser des faux-papiers.

Leurs parcours illustrent la porosité et la multiplicité des formes d'engagement : certains se lancent d'abord dans une résistance a-organisationnelle, en hébergeant des prisonniers évadés, des aviateurs alliés, des réfractaires au Service du Travail Obligatoire (**STO**), puis entrent dans un réseau en tant qu'agents de liaison ou passent d'un réseau à un autre. D'agents occasionnels (P0), certains deviennent agents permanents (P1) voire entrent



Famille Lundy, 1931. De gauche à droite : Berthe, femme inconnue, homme inconnu, Jules (père), Georges, Lucien, Yvette, Yvonne (épouse de René), René, Madame Lussier (mère de Yvonne), Marguerite, André ; enfants devant : Lucienne et Jean (enfants de Lucien et Suzanne).

totalément dans la clandestinité (P2). Ainsi, Georges et Yvette rejoignent les réseaux Évasion-Action et Possum, réseau franco-belge en lien avec le **réseau Comète** qui assure l'exfiltration de pilotes alliés tombés en territoire occupé, où agit aussi Lucien en tant que P1 puis P2 à partir de mai 1942, quand Georges devient P2 en juin 1942. Ce dernier prend également part à des actions de sabotages, notamment dans le cadre du **Plan Vert**, et aux convois d'armes. Lucien et Berthe travaillent pour le réseau de la Confrérie Notre-Dame.

L'été 1944 marque un coup d'arrêt des actions de bien des membres de la fratrie. Georges et Lucien sont arrêtés et internés le 18 juillet 1944, date à laquelle Yvette, arrêtée un mois plus tôt, est déportée. Là commence l'enfer concentrationnaire. Du 19 août

1944 au 4 mars 1945, Lucien subit la déportation dans les camps de Natzweiler, Dachau, Auschwitz, Gross-Rosen et Mauthausen. Georges meurt le 13 mars 1945 à Schurtzingen. Quant à Yvette, après avoir connu l'horreur de Neue Bremm, Ravensbrück et Buchenwald du 18 juillet 1944 au 17 mai 1945, elle est rapatriée le 18 juin 1945. Alors que Berthe est internée pour propagande gaulliste durant 20 mois, du 8 décembre 1942 au 30 juillet 1944, et aperçoit ses frères en prison quand elle en sort, elle reprend ses activités. Elle parvient notamment à faire prisonnier un soldat allemand le 28 août 1944.

Des actions d'intendance aux coups d'éclat, leurs actes contribuent à résister à l'occupant et au régime de Vichy, et participent à la libération de la France.

FICHES RESSOURCES



Insigne de la 3^e DIA où est représentée la statuette de la « Victoire de Cirta »

RETRACER LE PARCOURS D'UNE UNITÉ MILITAIRE : L'EXEMPLE DE LA 3^E DIA

Créée le 1^{er} mai 1943 par transformation de la division de marche de Constantine, la 3^e division d'infanterie algérienne (3^e DIA), aussi appelée *Division des Trois Croissants*, a pour ossature trois régiments de tirailleurs : le 3^e régiment de tirailleurs algériens (3^e RTA), le 4^e régiment de tirailleurs tunisiens (4^e RTT) et le 7^e RTA. Commandée par le général de Goislard de Montsabert, la 3^e DIA est rattachée au **CEF**, commandé par le général Juin, afin de participer à la campagne d'Italie où elle débarque en décembre 1943. À ce moment-là, la division est constituée de près de 17 000 hommes, dont 60 % de Maghrébins et 40 % d'Européens. Fin janvier 1944, le 4^e RTT subit de lourdes pertes, dont son chef, le colonel Roux, en attaquant la position du Belvédère, au nord du Monte Cassino. Le chemin de la 3^e DIA continue jusqu'à Rome, libérée le 4 juin 1944. Le 16 août 1944, au sein de l'Armée B du général de Lattre de Tassigny, la division

entame la libération de la France en débarquant dans la baie de Cavalaire. Après avoir libéré Marseille et Toulon, la 3^e DIA remonte le Rhône. Ayant comme nouveau commandant le général Guillaume, la division participe à la campagne des Vosges durant l'automne 1944, puis à la campagne d'Alsace dans des conditions très difficiles (neige, froid...). Ayant défendu la ville de Strasbourg en janvier 1945 face à la contre-offensive allemande, la 3^e DIA fait partie des premières unités françaises à franchir le Rhin fin mars 1945. Au cours des semaines qui suivent, plusieurs milliers de prisonniers allemands sont faits par la division. Citée quatre fois à l'ordre de l'armée durant la guerre, les pertes de la 3^e DIA sont estimées à environ 3 000 morts, dont 2 000 Maghrébins et 1 000 Européens. La division est ensuite dissoute en 1946.

Afin de retracer le parcours de la 3^e DIA, il est possible de consulter ses archives

conservées au Service Historique de la Défense. Celles-ci permettent de retracer au jour le jour la participation de la division à la libération de la France : « Journal des marches et opérations » (GR II P 50) ; « Campagne de France-Allemagne » (GR II P 70) ; « Notes concernant les compagnies muletiers » (GR II P 75)... **L'ECPAD** est aussi une structure incontournable afin de retrouver des photographies et reportages de la 3^e DIA consultable sur son site Internet. Enfin, les **sources littéraires et scientifiques** permettent d'approfondir et de contextualiser la place de la 3^e DIA et des **tirailleurs** au cours de la Libération.

Étudier un film de propagande américain

« Ne manquez pas les premières images de l'Invasion alliée de la France dans les actualités filmées à partir de ce dimanche 18 juin au cinéma Bradley. » Cette annonce fait la une du **Putnam Patriot** le 15 juin 1944. Elle reflète avec quel intérêt ces images, utilisées comme un argument publicitaire, sont attendues par les 90 millions de spectateurs qui fréquentent les salles obscures américaines chaque semaine au cours du conflit. Outre les *newsreels* des grandes sociétés de production, ils peuvent y voir des magazines d'actualité ou des *combat reports* produits par les différentes armes et diffusés avant les longs métrages.

Étudier les films non-fictionnels américains qui donnent à voir la libération et la refondation de la France, c'est envisager cette page de l'histoire à travers un filtre dont il s'agit de comprendre les logiques. Quel récit de ces événements les films proposent-ils et dans quel but ? Pour répondre à ces questions, il faut d'abord se demander quel public est visé : certains films sont destinés à un public international (notamment les films d'actualité *United News* de l'*Office*

of War Information), quand d'autres le sont aux militaires (en particulier l'*Army-Navy Screen Magazine*). Si la provenance précise des images est généralement inconnue, toute indication mérite d'être interrogée. Ainsi, « First Pictures – Invasion of France », le film projeté à Putnam le 18 juin 1944, s'ouvre sur un carton qui précise le caractère « officiel » – et donc authentique – des images ainsi que la coopération qui a permis leur récolte.

L'approfondissement de l'analyse du film permet de confirmer la centralité de ces deux thèmes. Cette analyse doit porter sur les images elles-mêmes : qu'y voit-on et comment est-ce montré ? Dans « First Pictures », les contributions des trois armes sont saisies depuis différents points de vue, permettant au spectateur d'avoir une impression d'ensemble, mais aussi de vivre l'évènement à hauteur d'homme. Un ensemble d'acteurs est ensuite mis en avant, le dernier étant un soldat américain blessé mais souriant, évacué par ses camarades. Il s'agit ici de rassurer les spectateurs dans un effort qui passe par des choix qu'il faut garder à l'esprit en tentant d'identifier, aussi, ce que les films ne montrent

pas. Ainsi, aucune de ces images ne donne à voir de morts à la suite des combats. L'analyse des images doit être combinée à une analyse de ce qui est écrit et dit – ou passé sous silence. Le plan qui montre le soldat blessé est aussi un rappel visuel de son sacrifice, alors que les civils sont exhortés à « acheter[r] des obligations de guerre ».

Les films d'actualité ne sont pas le medium par lequel les Américains apprennent les nouvelles : le 6 juin 1944, les projections sont interrompues afin de diffuser des bulletins radiophoniques dans les salles de cinéma. Ces films apportent un récit « cohérent » et intelligible d'évènements complexes et lointains. Les analyser permet de décentrer le regard sur la libération et la refondation de la France tout en replaçant ce moment historique dans un récit mondial. Plus largement, cette démarche permet de s'interroger sur la façon dont cette histoire s'est écrite dès le temps de la guerre et d'étudier la guerre des images, jusque dans ses effets lorsque les sources – notamment journalistiques – permettent une analyse de leur réception.

RESSOURCES NUMÉRIQUES

Les actualités filmées d'Universal, des *combat reports*, des films d'*United News* ou encore des numéros de l'*Army-Navy Screen Magazine* sont accessibles sur Internet, tout comme les quotidiens américains.

Une bibliographie sélective se trouve sur le site internet de la Fondation de la France Libre.

REFAIRE LA FRANCE : LES PROJETS DES COMBATTANTS POUR L'APRÈS-GUERRE

Réunion du CFLN en novembre 1943

© Droits réservés, Collection Fondation Charles de Gaulle

La vision gaulliste lie combat pour la Libération et préparation de la reconstruction du pays, ce qui nécessite un important travail de prospective. Il ne s'agit pas en effet de rebâtir la France de 1940, mais de tirer des leçons de l'effondrement. Dès lors, les défis sont importants : l'appareil industriel est à moderniser, les moyens d'action de l'État, notamment économiques et sociaux, sont à élargir, et l'organisation des pouvoirs à rendre plus efficace. Les « réformes de 1945 » résultant du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) sont indissociables de ce travail préalable, assuré par le Comité général d'études (CGE) et l'Assemblée consultative provisoire (ACP). Elles guident l'action d'un gouvernement d'unité nationale jusqu'au départ du général de Gaulle le 20 janvier 1946 au moment de l'élaboration conflictuelle de la Constitution de la IV^e République.

RESSOURCES
NUMÉRIQUES

Une **chronologie interactive** et une **vidéo**, accessibles depuis l'espace pédagogique du site internet de la Fondation Charles de Gaulle, permettent d'aborder les thèmes développés dans cette partie.

Le Conseil national de la Résistance, laboratoire de la reconstruction en lien avec l'Assemblée d'Alger

Si la Résistance incarne un combat visant à libérer la France, elle cherche aussi à préparer l'après-guerre pour reconstruire un pays traumatisé par les événements de 1940, par ailleurs pensés comme la conséquence de problèmes structurels. En métropole, tous les mouvements de résistance constitués dans la clandestinité ont proposé dans leurs **journaux clandestins** des éléments de réflexions sur ce sujet. Considérant qu'elle incarne à Londres, puis à Alger le gouvernement légitime

de la France, la France Libre développe également des structures de réflexion sur l'avenir du pays et se dote avec le Conseil de Défense de l'Empire (juillet 1940-septembre 1941), puis le **Comité national français** (septembre 1941-juin 1943) d'institutions pour réfléchir à ces questions. Au début de l'année 1943, le général de Gaulle demande à son délégué en métropole, Jean Moulin, de constituer un organe dont l'objectif est multiple : unifier la Résistance intérieure, la placer sous la



© Musée de la Libération de Paris - musée du général Leclerc - musée Jean Moulin

Jean Moulin
photographié par Marcel Bernard à Montpellier
(hiver 1939-1940)



seule autorité de De Gaulle, préparer l'insurrection contre l'occupant allemand, et permettre la mise en place d'une institution représentative et légitime capable de proposer des réformes pour l'après-guerre. Pour que la représentation soit la plus large possible, de Gaulle demande que le futur conseil ne se limite pas aux seuls mouvements de résistance, mais intègre aussi les principaux partis politiques et syndicats engagés dans la lutte clandestine. Cette décision passe mal auprès des chefs de mouvements,

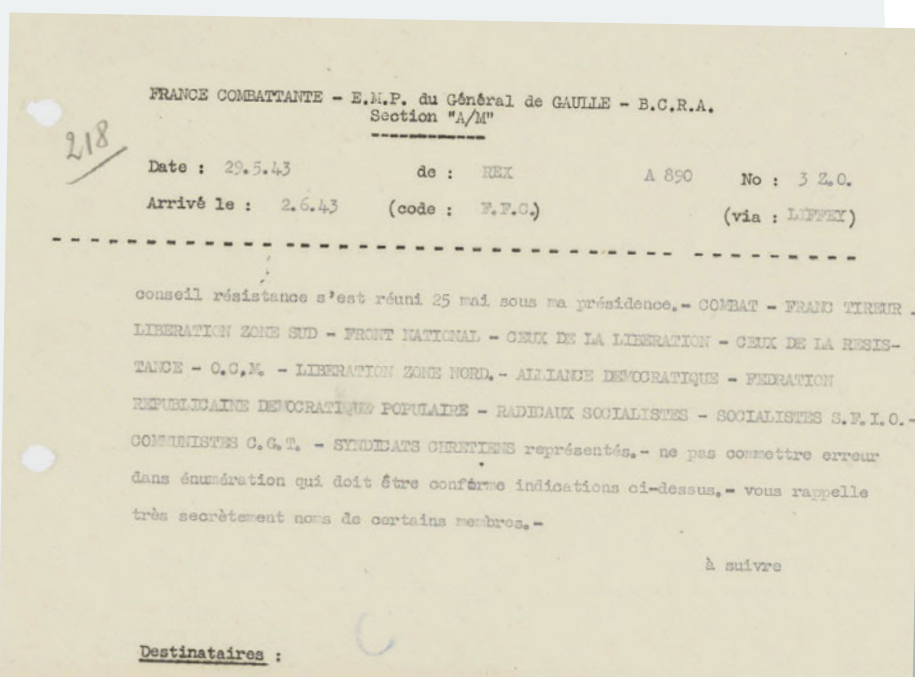
qui se considèrent comme les seuls légitimes à incarner la Résistance, alors que les structures traditionnelles (partis et syndicats) ont failli à leurs yeux en 1940. Habile et diplomate, Jean Moulin parvient toutefois à surmonter cette opposition. Le Conseil national de la Résistance (CNR) tient sa première réunion le 27 mai 1943 à Paris, sous sa présidence. Par l'intermédiaire de la Délégation générale, des liens constants existent jusqu'à la Libération entre le CNR et le CFLN qui incarne le pouvoir dans les territoires libérés

de l'Empire. Alors que le CNR se dote d'un programme en mars 1944, le CFLN adopte plus de 400 ordonnances entre juin 1943 et juin 1944 pour fixer les cadres de la restauration de l'État républicain à la Libération. Si Jean Moulin est arrêté à Caluire le 21 juin 1943, le CNR ne cesse pas de fonctionner. Ses successeurs à la tête de la délégation générale, Émile Bollaert puis Jacques Bingen, sont en contact permanent avec les membres du CNR afin de permettre des liens réguliers avec le CFLN à Alger. ■

27 mai 1943, la première réunion du Conseil national de la Résistance ou l'aboutissement de l'unification de la Résistance intérieure

Fin 1941, le général de Gaulle confie à **Jean Moulin** la mission d'unifier la Résistance en zone Sud. Ce dernier crée d'abord la Délégation générale, chargée de renforcer les liens entre la France Libre et la Résistance intérieure. Mais si les chefs des principaux **mouvements de Résistance** (Jean-Pierre Levy pour Franc-Tireur, Henri Frenay pour Combat, Emmanuel d'Astier de la Vigerie pour Libération) se réjouissent du soutien financier apporté par Londres, ils tiennent à leur indépendance. Dès l'automne 1942 cependant, Jean Moulin parvient à fusionner leurs organisations militaires en créant l'Armée Secrète. Un comité de coordination de zone sud se tient en novembre 1942, avant la création en janvier 1943 des Mouvements Unis de la Résistance (MUR) qui regroupent les mouvements de la zone sud. **Pierre Brossolette** crée en mars 1943 un comité de coordination avec les cinq principaux mouvements de zone nord (mission Arquebuse-Brumaire). Le 27 mai 1943 dans Paris occupé, la première réunion du Conseil de la Résistance, qui devient le Conseil national de la Résistance (CNR) à l'automne 1943, parachève ce mouvement d'unification. Jean Moulin, unique représentant de De Gaulle en France, préside cette réunion. Il a dû faire preuve d'habileté et de fermeté car **l'entreprise fut difficile**, tant les chefs des mouvements de Résistance souhaitaient conserver leur indépendance vis-à-vis du Général et étaient réticents face au retour des partis politiques prévus dans le conseil, qu'ils considéraient comme ayant failli en 1940. Le CNR regroupe

© Archives nationales/Pierre Grand, AG/3(2)/400/218



Télégramme, daté du 29 mai 1943, annonçant la création du CNR

Sur ce télégramme, rédigé et codé avant la réunion effective du CNR (annoncée le 25 mai, elle a dû être décalée du fait de l'absence d'un représentant), Jean Moulin fait part de la tenue de la première réunion.

finalement huit représentants des mouvements de Résistance des zones sud et nord (Libération-Sud, Franc-Tireur, Combat, **OCM**, Libération Nord, Ceux de la Résistance, Ceux de la Libération et Front national), six de partis politiques allant de la gauche communiste jusqu'à la droite républicaine (**PCF**, **SFIO**, parti radical, parti démocrate populaire, Alliance démocratique et Fédération Républicaine qui ne sont pas compromis dans la collaboration) et

deux de syndicats (CGT et CFTC). Les réseaux de renseignement ou d'évasion ne sont pas présents pour des raisons de sécurité, de même que les réseaux d'aide aux Juifs. Malgré les diverses difficultés, la réunion est un succès. Après que Jean Moulin a rappelé les intentions de De Gaulle, qui a écrit un message aux membres du CNR, et plusieurs heures de débat, les membres du CNR reconnaissent la seule autorité du Général sur la Résistance unifiée. ■

Le Comité général d'études

C'est pour favoriser une réflexion prospective commune entre les trois mouvements de résistance de la zone libre que Jean Moulin structure, en juillet 1942, un « comité des experts ». Celui-ci, initialement restreint à 9 membres, rassemble des universitaires (François de Menthon, Paul Bastid, René Courtin) et des hauts-fonctionnaires (**Alexandre Parodi**, Robert Lacoste) dans une réflexion sur la France d'après-guerre et le sens à donner à la Libération, mais aussi sur ses modalités concrètes. Maintenant son indépendance à l'égard des mouvements de résistance, le comité mène des réflexions de haute tenue portant sur quatre axes (les institutions, le modèle économique et social, les enjeux administratifs et juridiques, l'épuration) qui sont diffusées par la *Revue de la France combattante*, dont le rédacteur en chef est l'historien Marc Bloch, auteur de *l'Étrange défaite*. À compter de l'année 1943, le comité évolue – il devient Comité général d'études, puis Comité national d'études, et se fixe à Paris au printemps – et s'élargit : des hauts fonctionnaires, comme **Michel Debré**, lui donnent un nouveau souffle (les rapports nourrissent les travaux de l'Assemblée d'Alger, même si les vues ne sont pas toujours identiques), structurent la réflexion sur les enjeux institutionnels, et lui permettent d'être associé étroitement à l'organisation administrative de la Libération, notamment avec la question du choix des préfets. Le rapport Courtin, tentant d'imaginer une politique économique d'après-guerre, introduit les idées keynésiennes en France tout en plaidant vigoureusement pour le maintien du libre-échange. Ce comité est un creuset dans lequel le général de Gaulle puise, par la suite, de nombreux commissaires de la République ou ministres de la Libération (Michel Debré, François de Menthon, Robert Lacoste, Pierre-Henri Teitgen). Il influe sur les modalités concrètes de la Libération (épuration, question de la presse...), et donne à la IV^e République nombre de ses hommes politiques ou hauts-fonctionnaires de premier plan. ■

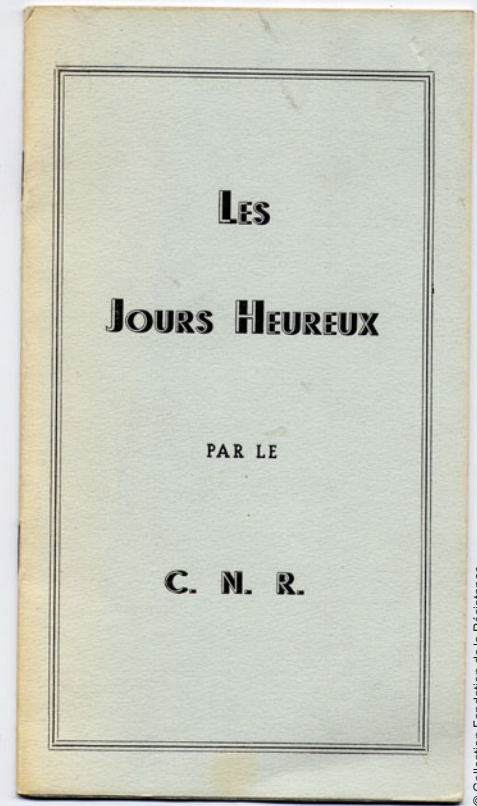
15 mars 1944 : le programme du Conseil national de la Résistance

Le projet d'un programme commun à la Résistance émerge progressivement. En janvier et juin 1943, les socialistes avaient déjà proposé deux projets. Entre juillet 1943 et l'adoption du programme le 15 mars 1944, cinq projets sont soumis au **CNR**. Il faut donc la « **dynamique intégratrice** » (C. Andrieu) du CNR pour rendre cette idée possible. Le processus d'élaboration du texte final témoigne de son caractère démocratique et national. Démocratique : le danger et les difficultés de communication n'empêchent pas la tenue de discussions. National : le programme est finalement adopté à l'unanimité. Si les forces politiques françaises avaient pu, avant la guerre, s'accorder sur des programmes communs, c'est la première fois que le consensus couvre un spectre si large de tendances de la gauche communiste à la droite libérale.

Le **programme du CNR** est construit en deux parties :

« plan d'action immédiate » (actions à mener pour libérer le territoire) et « mesures à appliquer pour la Libération du territoire » (rétablissement de la démocratie, du suffrage universel masculin et des libertés sur le plan politique, planification et nationalisation des grands moyens de production sur le plan économique, réajustement des salaires, refonte du système éducatif, plan complet de sécurité sociale et syndicalisme indépendant sur le plan social). Sous l'Occupation, seuls quelques organes de la presse clandestine en relaient des extraits. Le texte est publié dans son intégralité par le journal clandestin de zone sud *Libération*, puis sous la forme d'un opuscule intitulé « Les Jours Heureux ». Massivement diffusé à la Libération, le « programme du CNR », qui pose les principes de l'État-providence à la française, a servi de **matrice aux principales réformes de la Libération**. Elles font l'objet d'un quasi-consensus politique et national alors que les conséquences sociales et matérielles de la guerre sont lourdes : nationalisation des grands moyens de production, planification économique, **sécurité sociale**...

Mais le retour des affrontements politiques partisans, après la Libération, met à l'arrière-plan ce symbole d'union politique nationale ; de même que l'entrée dans la guerre froide, à partir de 1947, freine son application. Par ailleurs, le programme du CNR n'est pas une spécificité française : la plupart des grandes réformes économiques et sociales figurait avant-guerre dans les programmes des partis de gauche européens. Enfin, il est « conservateur par ses silences », n'évoquant pas, par exemple, le droit de vote des femmes acquis par l'ordonnance du 21 avril 1944. ■



Édition clandestine du programme du CNR

Le travail préparatoire du Comité français de Libération nationale (CFLN)

La création du **CFLN** relève d'un rapport de force impitoyable entre de Gaulle et Giraud, que les alliés anglo-saxons soutiennent. Fort de son autorité sur l'armée d'Afrique, Giraud tente d'imposer, début juin 1943, sa prééminence sur les plans politique et militaire à de Gaulle, débarqué à Alger sans hommes. De Gaulle, soutenu par le général Catroux, finit par imposer le départ de hauts-fonctionnaires vichystes en 1940, puis une co-présidence. C'est sur ce compromis fragile qu'est constitué le CFLN, le 3 juin 1943, avec une parité de commissaires gaullistes (André Philip, René Massigli) et giraudistes

(Alphonse Georges, Jean Monnet), Catroux, indépendant, faisant pencher la balance du côté gaulliste.

Le déséquilibre des forces en défaveur de De Gaulle, initialement très isolé à Alger dans les premiers jours, n'est finalement compensé que par l'annonce de la création du **CNR**, trois jours avant son arrivée à Alger. Là où les giraudistes ne peuvent compter en métropole que sur l'Organisation de résistance de l'Armée, Jean Moulin réussit à adjoindre à la Délégation générale, qu'il dirige au nom de De Gaulle, une instance représentative des résistants, des syndicats et des partis politiques dans leur diversité,

autrement dit une représentation de la population métropolitaine décidée à combattre. Le poids que la réussite de Jean Moulin donne à De Gaulle change les données du problème : avec Giraud, la Libération aurait pu s'envisager de manière différente, sans lien avec les maquis, et sans prise de pouvoir d'un gouvernement provisoire français. Au contraire, malgré ses relations parfois tendues avec le CNR, dont il juge la tâche achevée à la libération de Paris, de Gaulle sait en faire un instrument de légitimation qui le place à la rencontre de la France Libre et de la Résistance intérieure. ■

Les travaux de l'Assemblée d'Alger

Envisagé depuis 1941, le projet de recréer un conseil consultatif de la France Libre se trouve au cœur des négociations entre de Gaulle et Giraud qui balisent la création du **CFLN**. L'accord péniblement conclu, l'Assemblée consultative provisoire (**ACP**) est constituée à partir de septembre et siège à Alger du 3 novembre 1943 au 25 juillet 1944. Elle réunit une majorité de délégués de la Résistance, intérieure comme extérieure, ainsi que des parlementaires de 1940 ayant refusé les pleins pouvoirs à Pétain et des conseillers généraux d'Algérie, pour l'essentiel, afin d'accroître sa légitimité et sa représentativité. Dès septembre, le **CNR** délègue cinq de ses membres pour y siéger de manière permanente. Le président de cette assemblée d'Alger est **Félix Gouin**, ancien député socialiste. Le **CFLN** et de Gaulle lui-même assistent aux débats dès que possible.



Assemblée d'Alger, le 18 juin 1944

Si les avis rendus par l'**ACP** sont consultatifs, celle-ci acquiert une autorité croissante en raison de la qualité de son travail. L'influence de l'Assemblée s'exerce moins par les textes qu'elle adopte que par les tendances qui ressortent de ses débats, qui servent de laboratoire à la France d'après-guerre. L'ACP renforce la légitimité du CFLN. Elle apporte un soutien unanime à de Gaulle comme chef de guerre, en parallèle du soutien exprimé par le CNR en mai 1943. La représentativité de ses membres et la qualité de leurs débats témoignent de l'attachement du CFLN aux principes démocratiques et lui donne une crédibilité internationale. Lors des débats de politique étrangère, l'ACP affirme son soutien à la politique gaullienne et critique la politique américaine de protectorat en Algérie. C'est en réponse à la motion Gazier, adoptée le 15 mai 1944, que le CFLN devient le **GPRF** le 3 juin 1944. Les débats de l'Assemblée jouent un rôle dans le soutien matériel de la Résistance. Lors d'un débat les 8-10 janvier 1944, le résistant Gilbert Védý *alias* Médéric, demande l'armement des résistants dans un appel poignant.

L'influence de l'ACP est plus limitée pour ce qui concerne l'épuration. Les délégués souhaitent sanctionner durement les crimes de Vichy. Ils accélèrent l'arrestation de Pierre-Étienne Flandin, ancien ministre de Vichy, et le procès de Pierre Pucheu, ancien ministre de l'Intérieur de Vichy. Mais de Gaulle refuse l'idée d'une épuration extra-judiciaire, qui ne relèverait pas de l'État seul et qui ne respecterait pas les principes fondamentaux du droit.

Enfin, l'Assemblée participe peu à l'œuvre de création législative réalisée par l'exécutif, sauf pour deux textes majeurs : l'ordonnance du 21 avril 1944 sur le droit de vote et d'éligibilité des femmes, et l'article 1^{er} de l'ordonnance du 9 août 1944 sur le rétablissement de la légalité républicaine. ■

L'ordonnance du 21 avril 1944 instituant le droit de vote et d'éligibilité des femmes

ARTICLE 17.- Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

Ordonnance du 21 avril 1944

Quand la Seconde Guerre mondiale survient, le Sénat s'oppose toujours aux différentes propositions de loi en faveur du droit de vote des femmes portées depuis 1919 par l'Assemblée nationale, et le suffragisme militant entre en sommeil. La question est relancée quand, en juin 1942, de Gaulle se prononce en faveur du droit de vote des femmes dans une déclaration aux journaux clandestins.

Longuement débattue par l'Assemblée consultative provisoire d'Alger à partir du 23 décembre 1943, l'idée ne fait pas consensus au sein des membres de la Commission de la réforme de l'État. Le principe du droit de vote féminin finit par être accepté, mais restreint aux élections municipales, car certains craignent un déséquilibre avec le corps électoral masculin, en l'absence des hommes prisonniers et déportés.

À l'issue de débats animés, les amendements de Robert Prigent, représentant de l'OCM, et de Fernand Grenier, commissaire à l'Air membre du PCF, en faveur du **suffrage féminin** aux échelons municipal, départemental et national sont adoptés fin mars 1944 : « les femmes seront électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes » (article 17).

Le 21 avril 1944, l'ordonnance portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération est signée par de Gaulle et les commissaires du CFLN, et confirmée par le GPRF par l'ordonnance du 9 août 1944. Dès 1945, les femmes sont nombreuses à se rendre aux urnes aux élections municipales d'avril-mai puis aux législatives d'octobre, à l'issue desquelles **trente-trois députées** sont élues. ■



Yvonne de Gaulle votant aux élections de 1945

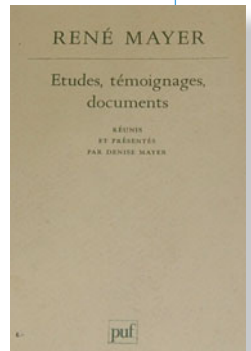
© Droits réservés, Collection Fondation Charles de Gaulle

Biographie

René Mayer (1895-1972), acteur et témoin de l'Assemblée d'Alger

Conseiller d'État passionné des questions de transports, puis administrateur d'entreprises dans l'entre-deux-guerres, René Mayer subit les lois antisémites du régime de Vichy, avant de jouer un rôle important dans la préparation de la refondation de la France. Début 1943, il rejoint Alger où il occupe d'abord le poste de Commissaire aux Communications et à la Marine marchande en mars, puis entre au CFLN en juin. Nommé par le général Giraud, il se rallie progressivement au général de Gaulle. Il devient ensuite ministre des Travaux publics du GPRF, de septembre 1944 à octobre 1945.

Dès le 27 février 1944, il tient un journal dans lequel il prend note de ses actions et impressions. Ce « Journal d'Alger-1944 » constitue un témoignage majeur pour prendre la mesure des travaux engagés par le CFLN sur des thèmes aussi variés que l'économie, dont l'émission monétaire, la justice, les communications ou les affaires étrangères. Parmi les nombreuses difficultés rencontrées, les tensions au sein du gouvernement et avec les Alliés reviennent fréquemment. Pour autant, le CFLN puis le GPRF prépare l'installation de la future administration. René Mayer s'occupe principalement des voies ferrées, de la marine marchande et des Postes. Il participe également aux nombreuses discussions autour des nationalisations, de l'épuration d'après-guerre et de l'administration de certaines régions, dont celle de Paris. Dans la lignée du général de Gaulle, l'une de ses préoccupations majeures reste la souveraineté de la France libérée. ■



© Archives nationales, A/71902

Biographie

Jean Cédile, un engagement sur tous les fronts

Né en Guadeloupe en 1908, Jean Cédile entame une carrière d'administrateur colonial au Cameroun en 1932. Chef de subdivision, il est affecté à sa demande à la tête d'une compagnie de **tirailleurs** en mars 1940, avant de contribuer activement au ralliement du Cameroun à la France Libre le 27 août. Officier de réserve, c'est d'abord comme combattant qu'il participe à l'effort de guerre au sein du Bataillon de marche n°5 avec lequel il est engagé dans les combats d'El Alamein en Égypte (octobre 1942), puis de Tunisie (mai 1943). Avec la constitution du CFLN,

le commissaire aux colonies René Pleven, qui recherche des administrateurs, fait venir, contre son gré, Jean Cédile comme chef de cabinet. Dans un empire colonial éclaté entre territoires ralliés à la France Libre et la majorité d'entre eux restés sous le contrôle de Vichy, la tâche de réorganisation et d'unification est immense. Avec le GPRF et son ministre, il rejoint Paris en août 1944, avant de se porter volontaire pour commander la Mission militaire française



Jean Cédile

© Musée de l'Ordre de la Libération

en Sud-est asiatique. Il gagne alors Ceylan en mars 1945. Parachuté en Cochinchine le 25 août, prisonnier des Japonais, il parvient à s'évader. Il prend alors ses fonctions de commissaire de la République et assure avec fermeté le rétablissement de l'administration française à Saïgon en attendant l'arrivée du général Leclerc. Pour son engagement précoce et son action en Indochine, il est fait Compagnon de la Libération en janvier 1946. ■

Biographie

René Cassin et l'ordonnance du 9 août 1944

Né en 1887, René Cassin est l'une des principales figures intellectuelles de la France Libre. Licencié ès lettres, agrégé de droit et docteur ès sciences juridiques, économiques et politiques, ce professeur de faculté devient un opposant majeur à la montée du nazisme dans les années 1930. Le 24 juin 1940, deux jours après l'armistice, il embarque à Saint-Jean-de-Luz afin de rallier l'Angleterre et la France Libre. Il se voit confier, par de Gaulle, la mission de rédiger un accord avec le gouvernement britannique, fondé sur le caractère purement français de l'armée de la France Libre. Cet accord est signé le 7 août par de Gaulle et Churchill. René Cassin devient ensuite responsable du service juridique de la France Libre, membre du Conseil de défense de l'Empire, commissaire à la Justice et à l'Instruction publique du **CNF** et président du Comité juridique de la France Combattante, fonction qu'il conserve au sein du **GPRF**. Fait Compagnon de la Libération en août 1941, il contribue largement à façonner les institutions et la législation de la France Libre, puis celles de la France Combattante et du **CFLN**, afin qu'elles soient conformes aux règles et aux pratiques d'un État de droit.

Entre juin 1943 et juin 1944, près de 400 ordonnances sont prises afin d'organiser la conduite de la guerre et d'organiser les pouvoirs publics dans une France libérée. Parmi celles-ci, l'**ordonnance du 9 août 1944**, signée à Alger, relative au rétablissement de la légalité républicaine. Le dispositif du texte, élaboré par René Cassin, est d'initiative gouvernementale.

Pour le Français Libre et historien Jean-Louis Crémieux-Brilhac, la notion de « restauration de la légalité républicaine » ne peut être prise à la lettre. Ce à quoi tendent les dirigeants d'Alger, c'est à restaurer la fidélité aux principes démocratiques tels qu'ils résultent de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* et de deux siècles de tradition républicaine d'une part, et un ordre juridique conforme à cette tradition d'autre part. ■



© Musée de l'Ordre de la Libération

René Cassin (1887-1976) prononce un discours au Caire, le 27 janvier 1942

Le passage du CFLN au GPRF

Si le **CFLN** a été, à l'origine, une forme de compromis entre de Gaulle et Giraud pour constituer un pouvoir français, son format comme ses tâches évoluent notablement au cours de l'année 1943. Dès le 4 août, de Gaulle devient président chargé de l'action gouvernementale, tandis que Giraud se voit confier le commandement militaire. En octobre, la présidence est unifiée sous le principe de la subordination du militaire au politique. Le 9 novembre 1943, la composition du comité est revue, afin de correspondre à la composition de l'Assemblée d'Alger : les partis politiques entrent alors massivement au comité, même si certains « historiques » (André Philip, le général Catroux, Jean Monnet) restent en charge. Enfin, en mars 1944, le **PCF** délègue deux commissaires (François Billoux et Fernand Grenier). Cette légitimité, renforcée par le soutien de cette assemblée, est importante face aux projets américains d'installer un gouvernement provisoire (**AMGOT**). La Libération approchant, c'est cette même assemblée qui reconnaît le CFLN comme Gouvernement provisoire de la République française (**GPRF**), le 3 juin, afin de faciliter auprès des Alliés l'établissement de son autorité sur les territoires libérés. Ne gagnant la France qu'à la fin du mois d'août, ce **GPRF** s'ouvre début septembre à des représentants de la Résistance. ■

Biographie

Aimé Lepercq, un industriel au service de la Libération



© Musée de l'Ordre de la Libération

Aimé Lepercq (1889-1944)

Polytechnicien, ingénieur des Mines, Aimé Lepercq, après avoir vaillamment combattu lors de la Grande Guerre, dirige, dans les années vingt, les services de l'Union européenne, industrielle et financière en Tchécoslovaquie. Directeur de Schneider à Paris dans la décennie suivante, chargé des usines d'aviation Škoda en Tchécoslovaquie, il devient le capitaine d'un groupe d'artillerie au début de la Seconde Guerre mondiale. Deux fois cité, il est interné en *Oflag* puis rapatrié en octobre 1940. Nommé à la présidence du Comité d'organisation de l'industrie des combustibles minéraux solides, il est révoqué en juin 1943 pour s'être opposé publiquement au **STO**. Dès lors, il se consacre à la Résistance avec l'Organisation civile et militaire (**OCM**) dont il fait partie depuis plusieurs mois. En février 1944, il est le premier commandant des **FFI** de la capitale. Arrêté par la Gestapo le 8 mars 1944, il est libéré de Fresnes le 17 août 1944. Commandant militaire de l'Hôtel de Ville de Paris durant l'insurrection, ce grand industriel se voit appelé au gouvernement par le général de Gaulle comme ministre des Finances. Dans le contexte de la libération du territoire et de la reconstruction du pays, il s'efforce de mettre en œuvre les premières mesures de redressement financier. Il vient d'émettre l'emprunt de la Libération lorsqu'il trouve la mort dans un accident de voiture le 9 novembre 1944, à l'âge de 55 ans. Il est nommé Compagnon de la Libération à titre posthume. ■

FICHE RESSOURCE

SAVOIR LIRE ET COMPRENDRE UN TEXTE JURIDIQUE,

Il existe différents types de textes juridiques en France :

- Une **loi** est votée par le Parlement. Tel est le cas de la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 qui installe le régime de Vichy et donne les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Sous la V^e République, le domaine de la loi est défini à l'article 34 de la Constitution. Aujourd'hui, l'initiative de la loi peut revenir aux parlementaires (on parle d'une proposition de loi) ou au Gouvernement (on parle alors d'un projet de loi). Dans les deux cas, la loi fait l'objet d'un vote du Parlement.

Titre

Nature du texte (ici ordonnance)
Date (ici 9 août 1944)
Sujet (ici rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental)

Visa :

Énonciation des sources juridiques auxquelles le texte se réfère (commençant généralement par la formule « vu »).

Verbe qui introduit les effets

juridiques du texte (une ordonnance ordonne, un décret décrète, un arrêté arrête...).

- Une **ordonnance**, adoptée par le Gouvernement emprunte au domaine de la loi (relevant du pouvoir législatif) comme au domaine du règlement (relevant du pouvoir exécutif). Le Gouvernement a besoin d'une habilitation de la part du Parlement pour adopter des ordonnances. Celle du 9 août 1944 n'est pas soumise au vote d'une assemblée législative qui n'existe pas à cette date (l'ACP n'a pas ce statut comme son nom l'indique).
- Un **décret** relève du domaine du règlement. Il peut être adopté par le Président de la République ou le Premier ministre. Il en est ainsi du décret du 29 septembre 1944 portant nomination

d'un membre du conseil de l'Ordre de la Libération. De nos jours, l'article 37 de la Constitution de la V^e République encadre ce type de texte.

- Un **arrêté** relève aussi du domaine du règlement et de l'article 37 de la Constitution de la V^e République actuellement. Il pouvait et peut être adopté par toute autorité administrative autre que le Président de la République ou le Premier ministre. Ainsi, l'arrêté du 19 août 1944 du Commissariat régional de la République de la région d'Angers, dirigé par Michel Debré, abroge, conformément aux instructions du gouvernement d'Alger, une partie de la législation du régime de Vichy.

Ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental

Le Gouvernement provisoire de la République française, Sur le rapport du commissaire à la justice, Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la libération nationale, ensemble l'ordonnance du 3 juin 1944 ; Vu l'avis exprimé par l'assemblée consultative à sa séance du 26 juin 1944 ; Le comité juridique entendu,

Ordonne :

■ Article 1

La forme du Gouvernement de la France est et demeure la République. En droit celle-ci n'a pas cessé d'exister.

■ Article 2

Sont, en conséquence, nuls et de nul effet tous les actes constitutionnels législatifs ou réglementaires, ainsi que les arrêtés pris pour leur exécution, sous quelque dénomination que ce soit, promulgués sur le territoire continental postérieurement au 16 juin 1940 et jusqu'au rétablissement du Gouvernement provisoire de la République française.

Cette nullité⁽¹⁾ doit être expressément constatée.

■ Article 3

Est expressément constatée la nullité des actes suivants :

L'acte dit "loi constitutionnelle du 10 juillet 1940" ;

Tous les actes dits : "actes constitutionnels",

Tous les actes qui ont institué des juridictions d'exception,

Tous les actes qui ont imposé le travail forcé pour le compte de l'ennemi,

Tous les actes relatifs aux associations dites secrètes,

Tous ceux qui établissent ou appliquent une discrimination quelconque fondée sur la qualité de juif.

Autorités

à l'origine du texte

Article :

Sous-division d'un texte juridique qui correspond à une mesure particulière.

Notes

1. Nullité : invalide/annule ce à quoi la formule fait référence. Ici, cela signifie que la continuité de la République française, portée par le général de Gaulle et la France Libre depuis juin 1940, se fait par la négation du régime de Vichy. Les actes de Vichy, qui portent atteinte aux principes fondamentaux de la République française, sont annulés rétroactivement. Toutefois, ceux qui ne sont guère touchés par l'esprit de la Révolution nationale sont conservés. Cette ordonnance procède donc à un traitement différencié de l'héritage de Vichy, afin d'assurer le double objectif de dénoncer Vichy et d'assurer une stabilité juridique nécessaire à la refondation.

L'EXEMPLE DE L'ORDONNANCE DU 9 AOÛT 1944

L'acte dit "décret du 16 juillet 1940" relatif à la formule exécutoire⁽²⁾. (...)

■ Article 4

Est également expressément constatée la nullité des actes visés aux tableaux I et II, annexés à la présente ordonnance⁽³⁾. Pour les actes mentionnés au tableau I, la constatation de nullité vaut pour les effets découlant de leur application antérieure à la mise en vigueur de la présente ordonnance. Pour ceux mentionnés au tableau II, la constatation de la nullité ne porte pas atteinte aux effets découlant de leur application antérieure à la mise en vigueur⁽⁴⁾ de la présente ordonnance.

■ Article 5

Sont déclarés immédiatement exécutoires sur le territoire continental de la France, les textes visés au tableau III de la présente ordonnance⁽³⁾.

■ Article 6

Les textes publiés au *Journal officiel*⁽⁵⁾ de la France libre, au *Journal officiel* de la France combattante, au *Journal officiel* du commandement en chef français civil et militaire depuis le 18 mars 1943, enfin au *Journal officiel* de la République française entre le 10 juin 1943 et la date de la promulgation⁽⁶⁾ de la présente ordonnance ne seront applicables sur le territoire continental de la France qu'à partir de la date qui sera expressément fixée pour chacun d'eux.

Toutefois, doivent être dès maintenant respectés les droits régulièrement acquis sous l'empire desdits textes.

■ Article 7

Les actes de l'autorité de fait, se disant "gouvernement de l'État français" dont la nullité n'est pas expressément constatée dans la présente ordonnance ou dans les tableaux annexés⁽³⁾, continueront à recevoir provisoirement application.

Cette application provisoire prendra fin au fur et à mesure de la constatation expresse de leur nullité prévue à l'article 2.

Cette constatation interviendra par des ordonnances subséquentes qui seront promulguées dans le plus bref délai possible.

■ Article 8

Sont validées rétroactivement⁽⁷⁾ les décisions des juridictions d'exception visées à l'article 3 lorsqu'elles ne relèvent pas de l'ordonnance du 6 juillet 1943 et des textes subséquents relatifs à la légitimité des actes accomplis pour la cause de la libération et à la révision des condamnations intervenues pour ces faits.

■ Article 9

Les actes administratifs postérieurs au 16 juin 1940 sont rétroactivement et provisoirement validés.

■ Article 10

Sont immédiatement dissous les groupements suivants et tous les organismes similaires et annexes.

La légion française des combattants.

Les groupements anti-nationaux dits :

Le service d'ordre légionnaire,

La milice,

Le groupe collaboration,

La phalange africaine,

La milice anti-bolchévique,

La légion tricolore,

Le parti franciste,

Le rassemblement national populaire,

Le comité ouvrier de secours immédiats,

Le mouvement social révolutionnaire,

Le parti populaire français,

Les jeunesses de France et d'outre-mer.

Les biens de ces groupements sont immédiatement placés sous le séquestre de l'administration de l'enregistrement et à la diligence de celle-ci.

Sans préjudice de⁽⁸⁾ l'application des articles 42, 75 et suivants du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 1.000 à 100.000 fr. quiconque participera directement ou indirectement au maintien ou à la reconstitution des groupements énumérés au présent article.

■ Article 11

La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République française et exécutée comme loi. Elle sera appliquée au territoire continental au fur et à mesure de sa libération. Une ordonnance spéciale interviendra pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Alger, le 9 août 1944

Lieu et date de signature
du texte juridique.

Par le Gouvernement
provisoire de la République française :
DE GAULLE.

Le commissaire à la justice,
FRANCOIS DE MENTHON

Signature des
responsables/ auteurs
du texte juridique.

Notes

2. Exécutoire : dont l'application/exécution est obligatoire.

3. Annexe non reproduite.

4. Mise en vigueur : date à partir de laquelle un texte juridique est applicable.

5. *Journal officiel* : journal publiant quotidiennement les textes juridiques adoptés en France (les rendant effectifs).

6. Promulgation : acte par lequel le chef de l'État valide une loi.

7. Rétroactivité : lorsqu'une décision juridique s'applique également aux faits passés. Ce n'est pas le cas de la plupart des textes juridiques.

8. Sans préjudice de : sans porter atteinte à.

Restaurer l'État dans une France à reconstruire

La libération de la France, bien qu'elle constitue un acte militaire majeur, s'accompagne également d'initiatives politiques, économiques et sociales importantes pour le pays. La restauration de l'État, pensée et préparée bien en amont, peut enfin se réaliser sur le terrain, non sans tensions entre les différents acteurs de la Libération. Si la France peut s'asseoir à la table des vainqueurs, les 7-8 mai et 2 septembre 1945, afin de signer les actes de capitulation allemande et japonaise, le pays sort meurtri par six ans de guerre. Les retours des absents (prisonniers, déportés...), ainsi que l'épuration, se font dans un contexte lourd, dans un pays avide de changements où les regards se tournent vers l'avenir, malgré des tensions géopolitiques.



Affiche du GPRF « Libération », par Phili, août 1944

© CHR/D / Ville de Lyon © Pierre Verrier



RESSOURCES NUMÉRIQUES

Une [chronologie interactive](#) et une [vidéo](#), accessibles depuis l'espace pédagogique du site internet de la Fondation Charles de Gaulle, permettent d'aborder les thèmes développés dans cette partie.

Libérer et restaurer l'autorité de l'État : ordres publics différenciés et combats de la Libération

Quand le 14 juin 1944, plus d'une semaine après le débarquement de Normandie, **de Gaulle pose le pied sur le sol français**, à Courseulles-sur-Mer, de nombreux enjeux restent ouverts. Il faut assurer la libération du territoire, alors que peu de troupes françaises sont engagées (le principal apport militaire est alors celui des maquis) et que la résistance allemande reste forte jusqu'à la percée d'Avranches, fin juillet. Il faut aussi établir l'autorité d'un gouvernement provisoire que les Alliés ne reconnaissent pas avant le 23 octobre 1944, et auquel ils contestent des attributs de souveraineté évident, comme l'émission de billets de banque, maintenir une unité nationale présente au **GPRF** tout en s'assurant du ralliement de l'ensemble de la Résistance, alors que le **CNR** envisage de revendiquer pour lui l'autorité de l'État, et enfin éviter les débordements de violence liés à l'épuration. On pourrait ajouter le souci d'inscrire la France dans le camp des vainqueurs militaires, d'assurer son retour

sur la scène internationale, et la nécessité de préparer une France renouvelée par le combat, dotée d'un modèle social et politique adapté. Jusqu'à la capitulation de mai 1945, ces tâches, titanesques, sont menées de manière concomitante dans le contexte de persistance des poches de résistance allemande. De Gaulle constitue pendant ces quelques mois le point d'équilibre, au point de rencontre de ces différents et écrasants objectifs. Son discours au **Palais de Chaillot**, le 12 septembre 1944, résume cette ambition : faire vivre l'« extraordinaire unanimité nationale » du moment, lancer un « vaste et courageux effort national » pour « reconstruire, dans la guerre puis dans la paix, une France nouvelle ».

La France est donc entre deux eaux : le soir même de la journée triomphale du 26 août, au cours de laquelle de Gaulle descend les Champs-Élysées, Paris est bombardée par la *Luftwaffe* (189 morts). L'effort de combat et de refondation est mené à bien grâce à l'action décisive des

troupes françaises (libération de Paris par la **2^e DB**, qui consolide l'autorité du GPRF, rôle de la 1^{re} armée française après le débarquement de Provence, puis dans l'Est de la France), et au rôle des envoyés en mission du GPRF, notamment les commissaires de la République, dont la tâche est d'imposer l'autorité républicaine et de faire respecter l'ordre public. Mais cette période troublée, pendant laquelle les combats se poursuivent, est aussi celle de réformes de fond, notamment les premières nationalisations, destinées à doter l'État refondé d'outils d'action stratégiques, et laboratoires d'un modèle social renouvelé. Le GPRF parvient à s'élargir, en septembre 1944, à des représentants de la Résistance intérieure, et à maintenir son unité, malgré des heurts, tout au long de l'année 1945. La France en sort transfigurée sur le plan des réformes intérieures, et retrouve une place en Europe et dans le monde, devenant membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU. ■

Le GPRF, un gouvernement d'union nationale

Le **GPRF** tire sa légitimité de sa capacité à intégrer des représentants de l'ensemble des familles politiques, y compris d'anciennes figures de la III^e République, comme Jules Jeanneney, sous la présidence de De Gaulle. Transféré d'Alger à Paris fin août 1944, il intègre des représentants de la Résistance intérieure, ce qui facilite l'établissement de son autorité sur les milices patriotiques et sa légitimité face aux Alliés qui le reconnaissent le 23 octobre. Ce compromis dure pour l'essentiel de l'année 1945, avant que les désaccords sur la Constitution à venir et sur la réorganisation de l'armée française ne conduisent à la démission de De Gaulle, le 20 janvier 1946. ■

Réunion du GPRF à Alger, en 1944



© Droits réservés, Collection Fondation Charles de Gaulle

L'installation des commissaires de la République par de Gaulle

Représentants du général de Gaulle, chef du **GPRF**, les commissaires de la République sont chargés de rétablir la légalité républicaine lors de la Libération. Issus de la France Libre, comme Michel Debré pour la région d'Angers, ou de la Résistance intérieure, tel **Raymond Aubrac** pour la région de Marseille, **Gaston Cusin** pour celle de Bordeaux ou **Victor Le Gorgeu** pour la Bretagne, ils doivent éviter toute vacance du pouvoir au moment du départ de l'occupant et des fonctionnaires du régime de Vichy, et ainsi prévenir l'installation d'un gouvernement militaire allié (**AMGOT**) ou d'un pouvoir de fait. Leurs actions sont tournées vers la restauration des lois démocratiques, la mise en place de l'épuration légale, le ravitaillement, la relance de l'économie locale et la gestion des retours des absents (prisonniers, déportés...). Ils détiennent donc des pouvoirs étendus jusqu'à ce que le pouvoir central reprenne le contrôle des administrations. ■



© Droits réservés, Collection Fondation Charles de Gaulle

Robert Dupérier, préfet de la Mayenne, le général de Gaulle, chef du GPRF, et Michel Debré, commissaire de la République pour la région d'Angers, 22 août 1944 à Laval

Biographie

Michel Debré ou la volonté de refaire la France

Mobilisé au début de la Seconde Guerre mondiale, **Michel Debré** est fait prisonnier en juin 1940. Il parvient à s'évader en septembre et à rejoindre le secrétaire général du protectorat français du Maroc qui prépare l'opération *Torch*. De retour en France, il s'engage dans la Résistance : il devient membre du **CGE** fin 1942, du mouvement *Ceux de la Résistance* en février 1943 et du *Noyautage des administrations publiques (NAP)* en août 1943. Adjoint au délégué général du **GPRF**, il est chargé de réaliser une liste des préfets qui pourraient remplacer ceux de Vichy à la Libération. Il est lui-même commissaire de la République de la région d'Angers d'août 1944 à mai 1945. Il devient ensuite chargé de mission auprès de De Gaulle, président du GPRF. La rédaction des statuts des Instituts d'études politiques et de l'École Nationale d'Administration lui est confiée. C'est dans ce contexte que Michel Debré rédige, sous le pseudonyme de Jacquier-Bruère, *Refaire la France*, une réflexion sur la refondation d'un pays en ruines publiée le 1^{er} janvier 1945. ■

La dissolution des FFI et des milices patriotiques

Le 25 août 1944, dans son allocution à l'Hôtel de Ville de Paris, le général de Gaulle lance un appel à « l'unité nationale ». Pour le **GPRF**, l'unité combattante et les solidarités nouées dans la lutte contre l'ennemi doivent se poursuivre après la Libération. Cela se passe tout d'abord par la subordination des mouvements de Résistance intérieure, notamment des comités locaux de Libération (**CLL**) et des comités départementaux de Libération (**CDL**), disposant de moyens militaires qui pourraient menacer l'État. En effet, dans certaines régions (Limousin, Auvergne, Midi), des organisations de la Résistance intérieure paraissent susceptibles de remettre en cause l'autorité de l'État. Pour marteler son message d'unité, de Gaulle effectue une **tournee des villes**, à compter de septembre 1944. La question

de devenir des 400 000 **FFI** de l'été 1944 se pose. Le 28 août 1944, de Gaulle décide de dissoudre les états-majors FFI et interdit tout nouveau recrutement au sein des troupes résistantes. Si des FFI veulent continuer le combat, ils doivent rejoindre l'armée régulière. Deux décrets (19 et 20 septembre 1944) encadrent cette voie d'**intégration des FFI dans l'armée**. En juin 1945, les FFI représentent un quart des effectifs sur les 1,3 million de soldats de l'armée régulière.

Le gouvernement se penche aussi sur la question des milices patriotiques. Créées en septembre 1943 par les communistes afin de paralyser l'ennemi au cours de la Libération, les milices patriotiques sont consacrées par le **CNR** en mars 1944. Malgré leurs effectifs modestes, elles posent un problème aigu, car elles

tendent à se transformer en une force policière parallèle qui procède à des perquisitions, des arrestations, voire des exécutions. Des FFI, qui refusent l'incorporation dans l'armée régulière, les rejoignent. Le 28 octobre 1944, le **GPRF** ordonne le désarmement des milices comme prélude à leur dissolution. Le **PCF** et une large partie de la presse issue de la Résistance protestent contre cette décision ; le **PCF** menace même de démissionner du gouvernement. Revenu d'URSS le 27 novembre, après s'être entretenu avec Staline, le secrétaire général du **PCF**, Maurice Thorez, fait le choix de jouer le jeu gouvernemental et légal. Ainsi, il appelle à la dissolution des milices patriotiques et se prononce pour une police nationale unique débarrassée de ces « groupes armés irréguliers ».

L'épuration : enjeux et mise en œuvre

À la Libération, la reconstruction de l'identité nationale, fondée en grande partie sur une souffrance partagée, passe par l'exclusion du corps social des « mauvais Français » : collaboratrices et collaborateurs, mais aussi celles et ceux qui ont profité de l'Occupation. L'**épuration** n'est pas qu'un impératif social mais la justice est aussi un enjeu de pouvoir entre le **GPRF** d'une part, et les **FFI**, **CLL** et **CDL** d'autre part.

Le châtement des traîtres avait été annoncé par la Résistance intérieure dès 1942, ainsi que par la France Libre sur les ondes de la BBC. Le **CFLN** fonde le 18 août 1943 une commission d'épuration. Une **ordonnance du 26 juin 1944** institue des cours de justice pour juger la collaboration avec l'occupant. Une autre du 28 août, très débattue, crée la notion d'indignité nationale pour sanctionner l'adhésion au régime de Vichy.

L'épuration est d'abord extralégale. Dès avant le débarquement de Normandie, des « tribunaux du maquis » sanctionnent des collaborateurs, puis entre le 6 juin et octobre 1944, différents types de tribunaux populaires et FFI se mettent en place dont certains spécifiques à la zone sud. Cette « épuration de proximité », qui permet une régulation des sociétés locales, fait – en l'état actuel de nos connaissances – environ 9 000 victimes, dont 2 200 avant le débarquement. C'est dans ce contexte, marqué aussi par la réaffirmation d'un ordre masculin, que se développe un châtement genré : les tontes. Si les premières ont lieu en 1943, elles se produisent surtout à l'été 1944, entre le départ des Allemands et l'arrivée des nouvelles autorités légales, puis au printemps 1945. On estime à 20 000 le nombre de **femmes tondues**, accusées de collaboration « horizontale » (40 %), mais aussi de délation, marché noir, collaboration politique...

Pour le général de Gaulle, la justice ne peut être que du ressort de l'État. La transition vers l'épuration légale s'effectue, non sans difficulté, avec la mise en place des tribunaux militaires en septembre 1944 puis des cours de justice, de l'automne 1944 à 1951. 311 000 dossiers sont ouverts (1,3 % de la population justiciable). Les membres du gouvernement de Vichy sont jugés par



Femmes tondues pour collaboration à Cherbourg, 14 juillet 1944



Procès du maréchal Pétain ; passage de Pierre Laval à l'arrière-plan, 3 août 1945

une haute cour de justice, dont le maréchal Pétain et Pierre Laval à l'été 1945. Inculpé pour intelligence avec l'ennemi et complot contre la sûreté de l'État, Pétain est présenté par ses avocats comme un « bouclier » qui aurait protégé la France. Le procès est très médiatisé. Condamné à mort, sa peine est commuée en emprisonnement à vie.

Quel est le bilan de l'épuration légale ? 311 000 dossiers sont ouverts, soit 1,3 % de la population justiciable. 59 % sont classés avant même le jugement. 50 223 dossiers donnent lieu à une dégradation nationale ; 6 335 à la peine de mort mais 767 sont effectivement appliquées, dont 46 concernent des femmes.

L'épuration a également un volet administratif (**ordonnance du 27 juin 1944**). Environ 100 000 dossiers sont ouverts dans la fonction publique, principalement dans la préfectorale, la magistrature et les forces de l'ordre. 28 000 fonctionnaires sont sanctionnés, les peines allant du blâme à la révocation. Sur le plan économique, une ordonnance du 16 octobre 1944 sanctionne la collaboration économique, une autre du 18 octobre les profits illicites, comme le marché noir (124 000 confiscations de profits illicites). ■

FICHE RESSOURCE

LIRE UNE PHOTOGRAPHIE, L'EXEMPLE DES PHOTOGRAPHIES DE LA LIBÉRATION

À la Libération, des photographes professionnels multiplient les reportages sur la Résistance. Certains fixent sur la pellicule les cérémonies (prises d'armes, défilés de **FFI**...), organisées par les autorités civiles et militaires des villes, qui marquent le retour de la République dans l'espace public. Il en est ainsi de **Jean Dieuzaide** dit Yan pour Toulouse, **Julia Pirotte** pour Marseille, André Gamet et Émile Rougé pour Lyon, **Israëlis Bidermanas** alias Izis pour le Limousin, Robert Capa, accrédité par l'armée américaine pour le compte de *Life*, qui couvre la Normandie mais aussi Chartres, Paris, Saint-Malo. Ce **corpus photographique** permet d'analyser la façon dont les résistants veulent être perçus. D'autres réalisent des photographies de reconstitution pour combler l'absence de documents d'époque : scènes de sabotages, liaisons radios clandestines, impression et diffusion de journaux clandestins. Ainsi, pendant l'hiver 1944, **Robert Doisneau** photographie l'activité des imprimeurs ayant travaillé pour la Résistance. Ces documents fabriqués a posteriori représentent néanmoins un témoignage des résistants sur leur propre expérience. Ces clichés doivent être soumis à une analyse critique, comme toute source historique, et ce d'autant plus que leur contexte de réalisation demeure particulier.

Un exemple d'analyse d'un cliché d'une jeune résistante armée, Simone Segouin, se trouve ci-dessous.



Simone Segouin, le 23 août 1944 à Chartres   

Composition

- 1 **Point de vue** : Où le photographe se place-t-il ? Du côté de qui ?
→ Le photographe se place face à son sujet.
- 2 **Cadrage** : Quelle zone est visible ? Comment cette zone est-elle photographiée ?
→ Le cadrage choisi est un plan américain (de la tête à mi-cuisse) en contre-plongée (de bas en haut) qui place le sujet en position de force.
- 3 **Champ et hors-champ** : Vers quel sujet le photographe se tourne-t-il ?
→ Le photographe isole son sujet de la foule que l'on devine aux autres plans.
- 4 **Profondeur** : Combien y a-t-il de plans ?
→ Il y a deux plans.
- 5 **Jeu de regards** : Quel lien y a-t-il entre le sujet et l'observateur ?
→ Le sujet regarde l'objectif du photographe et non l'observateur.
- 6 **Résolution** : Quelles sont les fonctions du net et du flou ?
→ Le sujet est net, alors que les personnes à l'arrière-plan sont légèrement floues pour mieux mettre l'accent sur la jeune femme.
- 7 **Lignes de force** : Quelles sont les lignes de force ? Comment influencent-elles le regard ?
→ Une croix dessinée par la ligne du pistolet mitrailleur et l'avant-bras droit du sujet d'une part, et la rampe de l'escalier d'autre part, attire le regard sur l'arme. La diagonale montante donne une impression d'énergie à ce cliché.
- 8 **Format** : Quelle est la taille du cliché ?
→ Il s'agit de la taille d'une photographie de reportage a priori (≈ 10 x 15 cm).
- 9 **Contrastes** : Quels phénomènes assurent un effet de surprise ?
→ Aucun effet de surprise n'apparaît dans la forme choisie.
- 10 **Références culturelles et symboles**
→ La jeune femme aurait été vêtue aux couleurs du drapeau français, son calot rouge remplaçant le bonnet phrygien de Marianne.
- 11 **L'écrit** : Des écrits sur l'image fournissent-ils des clés de compréhension ? Une légende existe-t-elle ; si c'est le cas, est-elle trompeuse ?
→ Seul le tampon « US Army signal corps », indiquant le commanditaire, a été ajouté sur le cliché.

Contexte de création et de réception

A. Date et localisation : Quand ? Où ? Que se passe-t-il alors ?
→ La photographie a été prise le 23 août 1944, à Chartres, lors de la venue du général de Gaulle dans la ville libérée.

B. Auteurs et destinataires : Qui sont-ils ? Le photographe est-il professionnel ou amateur, civil ou militaire ? Quelles sont les intentions du commanditaire ? Pour qui est-ce réalisé ?

- Photographe : photographe de guerre américain dont l'identité est inconnue à ce jour (*Robert Capa, présent à Chartres à cette date, n'est pas l'auteur de ce cliché, d'après l'agence Magnum*).
- Commanditaire : a priori l'armée américaine.
- Destinataires : probablement les Français et les Alliés.

C. Diffusion : Le cliché a-t-il été diffusé ? À quelle échelle et par quels canaux ? Quelle postérité ?
→ La photographie a été diffusée dans la presse locale, avant de devenir un cliché « iconique ».

NB : un reporter de l'armée américaine, Jack Belden, consacre un article non illustré à Simone Segouin dans la revue Life du 4 septembre 1944.

Interprétation

La composition de ce cliché vise à faire de cette résistante une allégorie de la combativité de la France. Toutefois, cette photographie appelle une certaine vigilance dans la mesure où les femmes sont généralement éloignées de la sphère du feu réservée aux hommes. D'ailleurs, si la jeune femme pose avec cette arme prise à un soldat allemand, il semble qu'elle ne l'ait guère utilisée.

Revenir et reconstruire

Au rythme de l'avancée des troupes alliées, les milliers de Français détenus contre leur gré sur le territoire du III^e Reich (prisonniers de guerre, **déportés**...) sont libérés. Leur retour est attendu avec ferveur par la population française, mais également avec angoisse : les communications sont coupées avec l'Allemagne depuis l'été 1944 et les familles sont sans nouvelles de leurs proches, ignorant même s'ils sont vivants. Les mois précédant leur libération sont difficiles dans une Allemagne soumise aux bombardements alliés et à d'intenses combats ainsi qu'à de sévères restrictions. L'essentiel de ces retours a lieu entre la fin mars et la fin juin 1945, mais certains n'interviennent que dans le courant de l'été voire en septembre 1945.

Le retour des absents est un enjeu essentiel de la sortie de guerre. Il a été identifié comme tel dès novembre 1943 par le **GPRF** qui crée le Commissariat aux Prisonniers, Déportés et Réfugiés et en confie la responsabilité à Henri Frenay, chef du mouvement de résistance Combat.

Cette instance devient en septembre 1944 le ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, chargé d'organiser le retour des quelque deux millions de Français encore présents sur les territoires détenus par le III^e Reich. Son action s'appuie sur plusieurs associations d'entraide et de secours : la Croix-Rouge internationale, le Secours catholique ou encore la Fédération des Prisonniers de guerre. 173 centres d'accueil sont répartis sur le territoire, notamment aux frontières mais aussi à Paris où converge la plupart des arrivées. L'**hôtel Lutetia** est réquisitionné pour accueillir les survivants de la déportation de fin avril à fin août 1945. L'importance du flux des rapatriements met à l'épreuve les dispositifs d'accueil et oblige les autorités françaises à mettre à contribution des volontaires, dont de jeunes scouts.

Toutes les catégories de rapatriés rentrent dans la même temporalité, et souvent transitent par les mêmes centres d'accueil. Toutefois tous ne vivent pas la même expérience : les déportés sont souvent dans

un état de santé plus précaire et font l'objet de plus d'attentions que les autres. Ainsi ils sont plus nombreux à rentrer en avion, parfois à l'issue d'une quarantaine car les autorités craignent les risques d'épidémies.

L'arrivée des premiers rapatriés est accueillie avec joie par la population et surtout avec un immense soulagement des familles concernées. Mais, le sentiment partagé d'un décalage entre ceux qui reviennent et ceux qui vivent depuis plusieurs mois dans un pays libéré ne tarde pas à émerger. La douleur des familles et des proches qui attendent en vain le retour des leurs, morts en captivité, l'état pitoyable des survivants de la déportation et la révélation de l'ampleur du génocide font prendre conscience aux Français du caractère inédit de la violence nazie.

Une campagne de sensibilisation intitulée « retour à la France, retour à la vie » est mise en place pour favoriser l'intégration des différentes catégories de rapatriés. ■

Le retour des prisonniers de guerre



Dès la fin de l'année 1943, le général de Gaulle confie à Henri Frenay la mission d'élaborer un plan pour le rapatriement d'environ un million de prisonniers de guerre. Leur libération s'effectue au rythme de l'avancée des troupes alliées sur le territoire allemand et ne se fait pas sans heurts, les prisonniers étant parfois pris en étau entre l'armée allemande et les Alliés. Les premières évacuations interviennent le 15 mai 1945, mais certains prisonniers ne rentrent en France qu'à l'automne. À leur arrivée, ils sont pris en charge par des centres d'accueil où l'on vérifie leur identité et où ils bénéficient d'un examen médical. Ce retour tant attendu déçoit cependant de nombreux prisonniers, déroutés par la froideur d'un accueil de masse et plus encore par la difficulté éprouvée à retrouver leur place au sein de leur famille. La situation économique du pays rend par ailleurs difficile leur réinsertion professionnelle. À ces difficultés matérielles et morales s'ajoute le sentiment d'être rendus injustement responsables de la défaite de 1940. ■

Affiche réalisée par Thébault (ill.),
Watelet-Arbelot (impr.), Paris

Le retour des militaires

À partir du printemps 1945, s'opère une des démobilisations les plus massives de l'histoire de l'armée française. Le 8 mai 1945, les effectifs s'élèvent à 1,3 million d'hommes, ce qui engendre un coût bien trop important pour le budget de la France qui doit faire face à sa propre reconstruction. En une année, 500 000 hommes sont **démobilisés**, en commençant par les classes les plus anciennement engagées. En parallèle, l'épuration se poursuit et touche certains des cadres de l'armée. Retournés à la vie civile, les militaires doivent trouver leur place dans une société qui aspire à la paix et où l'armée ne jouit plus de la même aura que dans les premiers mois de la Libération. Ces opérations de démobilisation concernent aussi la prestigieuse **2^e DB**, désormais commandée par le **colonel Dio**. Il fait remettre à chacun des hommes quittant l'unité un document, daté du 20 juillet 1945, dans lequel il reconnaît les efforts et les sacrifices consentis et rappelle les victoires. Il entend donc que ses hommes, revenus à la vie civile, offrent à leur patrie le même engagement : « Ce goût de l'effort, cette abnégation, cet esprit de sacrifice, cet enthousiasme que vous aviez au combat, que votre vie nouvelle en soit imprégnée ». Le retour des militaires à la vie civile est cependant difficile : ils ne bénéficient pas de priorités d'embauche ni de possibilités d'intégrer la fonction publique, alors que le chômage demeure important et que les difficultés du quotidien, surtout liées au ravitaillement, perdurent. ■

Le retour des travailleurs

En septembre 1944, entre 430 000 et 460 000 requis du Service du Travail Obligatoire (STO) sont toujours retenus en Allemagne ainsi que 60 à 80 000 travailleurs volontaires. Après un hiver particulièrement rude, marqué par de violents bombardements alliés qui causent la mort de 25 000 Français présents en Allemagne, les opérations de rapatriement débutent fin mars 1945. Cependant, les requis ne sont pas prioritaires : ils passent après les prisonniers de guerre et les déportés et certains sont contraints de rentrer par leurs propres moyens. À leur arrivée, ils transitent par un centre d'accueil où un tri est opéré entre travailleurs volontaires (à noter qu'il y a des femmes parmi eux) et requis du STO. Les travailleurs volontaires sont parfois maltraités par la foule qui cible particulièrement les femmes. Le retour à la vie normale de ces hommes jeunes, le plus souvent célibataires et restés moins longtemps absents – le STO ayant été instauré en février 1943 – est plus facile que celui des prisonniers de guerre. Toutefois, ils souffrent du manque de considération qui leur est accordé. Les associations d'anciens requis du STO réclament en vain le statut de « déportés du travail » pour que le caractère contraint de leur départ en Allemagne soit pris en compte. ■

Guide du rapatrié à l'usage du travailleur déporté, 1945

Guide du rapatrié à l'usage du travailleur déporté, 1945

Le retour des déportés « raciaux »

La libération progressive du territoire ne doit pas faire oublier la poursuite de la politique antisémite et xénophobe nazie, symbolisée par le départ des derniers convois, à l'image du **convoi n° 77** parti le 31 juillet 1944 avec plus de 1300 Juifs dont la jeune **Yvette Dreyfuss** (future Lévy).

Seuls environ 4 000 Juifs sur les 74 150 déportés depuis la France pendant le conflit survivent (L. Joly). À la Libération, leur déportation est souvent placée sur le même plan que celle des autres déportés, sans qu'il y ait une mise en lumière des spécificités de la Shoah. De plus, ils sont confrontés à des difficultés particulières accentuant les problématiques du retour par rapport à d'autres catégories de rapatriés : familles disloquées voire anéanties, sort des jeunes enfants tirillés entre leurs parents adoptifs et leurs parents revenant des camps, question des restitutions des biens juifs... **Marceline Rozenberg** (future Loridan-Ivens), déportée à l'âge de 15 ans dans le même convoi que Simone Jacob (future Veil), avec laquelle elle devient amie, Ginette Cherkasky (future Kolinka) et Anne-Lise Stern, revient entre autres sur le retour des camps dans ses témoignages écrits et oraux.

Par ailleurs, des camps d'internement de Tsiganes restent ouverts jusqu'en mai 1946. Cette violence s'ajoute à celles subies pendant le conflit par cette population dite nomade. Bien qu'elle n'ait pas fait l'objet de déportation raciale de masse depuis la France - le seul cas étant semble-t-il le convoi Z du 15 janvier 1944 transportant 144 **Tsiganes français** vers Auschwitz-Birkenau -, elle a connu de nombreuses mesures discriminatoires.

Le rôle des associations laïques ou religieuses est, durant toute cette période, essentiel pour accompagner les rapatriés. ■

Le retour des déportés politiques

Les déportés politiques forment une minorité parmi la masse des rapatriés : ils sont environ 40 000 face au million de prisonniers de guerre et 500 000 travailleurs, qu'ils aient été volontaires dans le cadre de la Relève ou requis pour le **STO**.

À la libération des camps de concentration, des déportés doivent attendre sur place que leur état de santé s'améliore ou qu'une organisation se mette en place pour assurer leur rapatriement, comme l'explique **Edmond Michelet** dans *Rue de la Liberté, Dachau 1943-1945*.

Bien que les témoignages soient rares, tant il est difficile



Installation provisoire du ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, cours de Verdun, Lyon, 1945

de parler et d'être écouté, ceux des déportés politiques sont mieux accueillis que ceux des déportés « raciaux ». Peu après son retour de Ravensbrück, **Geneviève de Gaulle** assure des conférences en Suisse, France et Belgique sur son expérience concentrationnaire, afin de réunir des fonds pour venir en aide aux déportées françaises. Elle prend par la suite une part active dans l'Association des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR), créée le 15 août 1945 dans le sillage de l'Amicale des prisonnières de la Résistance fondée fin 1944, pour aider celles ayant besoin d'un soutien médical ou administratif ou bien encore d'une infrastructure d'accueil. Geneviève de Gaulle parle de « retours inégaux » pour souligner l'écart entre celles retrouvant leurs proches et leurs biens, et celles ayant tout perdu, si ce n'est la solidarité née dans les camps, essentielle pour assurer une réintégration dans la société. ■



Plaque apposée au 9, rue Vauquelin à Paris : emplacement de l'ancienne maison de l'UGIF où Yvette Dreyfuss a été raflée.

Penser l'avenir

Ne plus jamais vivre un tel effondrement. Dès l'été 1940, la spécificité de la France Libre est de considérer que le relèvement du pays est consubstantiel à la lutte. Mais comme le fait observer Diane de Bellescize, c'est à partir de 1943 qu'« à côté du devoir de guerre, sans cesse plus impérieux, il y a un devoir de préparation politique ». Les réflexions sur ce que sera la France d'après-guerre, nombreuses et parfois antagonistes, se sont nourries de la lutte, mais puisent aussi dans l'héritage des années 1930, alors que la crise économique avait questionné le périmètre de l'État. L'enjeu est à la fois de définir un programme intégrant les leçons de la lutte et redéfinissant le socle républicain, et de maintenir un consensus entre les diverses composantes de la Résistance, sachant qu'à Londres, Alger ou, clandestinement, en France, le **CGE**, certains mouvements de résistance ou des groupes de réflexion auto-constitués s'emparent des problèmes clés : la mise en place de l'épuration, la question des biens

spoliés, le sort de la presse, le modèle économique et social, et bien sûr les institutions pour la France d'après-guerre. La notion d'État-Providence, inspirée du *Welfare state* anglais (sans en reprendre tous les principes) fait consensus : sur ce sujet comme sur d'autres, les lignes politiques bougent. Ainsi, la droite accepte une prise en charge des politiques sociales par l'État, tandis que les communistes acceptent le principe des nationalisations, auxquelles ils étaient opposés en 1936. Les propositions sont nombreuses, équilibrées entre la volonté de « refaire la France » et un souci réaliste de rendre l'État immédiatement opérationnel, les difficultés très concrètes de la Libération étant clairement anticipées dans certains domaines. Bien souvent, les difficultés de communication ou un relatif cloisonnement conduisent plusieurs groupes à travailler, en s'ignorant, sur des problèmes similaires.

De cette effervescence, qui mobilise intellectuels (universitaires, journalistes)

et praticiens (hauts-fonctionnaires), que recouvre le terme commun d'« experts », sort une matrice intellectuelle et programmatique que le programme du **CNR**, « Les Jours Heureux », synthétise sans pour autant l'épuiser : la Libération laisse aussi place à une forme de pragmatisme, symbolisé par l'ordonnance du 9 août 1944 qui, à l'instigation de René Cassin, se refuse à remettre en question l'intégralité de l'héritage administratif de Vichy, non, évidemment, dans un souci de synthèse, mais plus prosaïquement dans celui de permettre aux services de l'État de vite être en capacité de servir le **GPRF**. Ce travail ne débouche que partiellement sur la IV^e République, les partis politiques reprenant la main à compter de l'élection de l'Assemblée constituante en octobre 1945, mais infuse dans la France d'après-guerre : ainsi, les travaux de **Michel Debré** sur les institutions de la France d'après-guerre pour le **CGE** sont appelés à inspirer le texte de 1958. ■

Les défis de la reconstruction

La Libération provoque de nombreuses destructions matérielles : près de 9 500 ponts routiers et ferroviaires, 3 000 km de voies ferrées et 1 888 000 immeubles sont partiellement ou complètement détruits. 500 000 hectares sont à déminer, près de 2 000 communes sont déclarées sinistrées et 1 million de familles sont sans-abri. Aussi, en octobre 1945, une commission consultative des dommages de guerre est constituée. Débute alors la reconstruction des villes détruites et la multiplication des **baraquements provisoires**.

La situation économique du pays est fragile. Pendant la guerre, les productions agricole et industrielle ont respectivement baissé de 40 % et 60 %, provoquant une baisse des salaires et du pouvoir d'achat. La nourriture, les vêtements, l'énergie manquent. Les autorités maintiennent les cartes et titres de rationnement pour de nombreuses denrées jusqu'en 1949, face à un marché noir qui ne cesse de proliférer. Les problèmes de la vie quotidienne sont souvent relayés par la **presse**, symbole du renouveau démocratique, avec la parution au grand jour de la presse clandestine (*Libération*, *Combat*...), de journaux nés de la Libération (*Ouest-France*, *Le Dauphiné libéré*...).

L'État engage une action économique efficace pour accélérer la modernisation du pays. Sans remettre en cause le système économique capitaliste, des mesures sont prises pour affirmer la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers, la primauté du politique sur l'économie, et la responsabilité sociale de l'activité économique. Des nationalisations d'entreprises, pour maîtriser les secteurs clés de l'économie (transports, banques, assurances, énergie), sont réalisées : les **Houillères du Nord – Pas de Calais**, les usines Renault, la Banque de France et les quatre principales banques de dépôt (Crédit lyonnais, Société générale, Banque nationale pour le commerce



Des hommes participent au montage d'un bungalow américain type UK 100 pendant la Reconstruction

© Photographie : André Colombel, Collection particulière André Colombel. Cliché Saint-Nazaire Agglomération Tourisme – Ecomusée

et l'industrie, Comptoir national d'escompte de Paris)... À la tête des entreprises nationales sont souvent nommés des hauts fonctionnaires et, en octobre 1945, est fondée l'École Nationale d'Administration (**ENA**). Sous l'impulsion de Pierre Laroque, qui prend la direction des Assurances sociales et de la Mutualité du ministère du Travail, et Ambroise Croizat, ministre du Travail à partir de novembre 1945, des réformes, donnant de nouveaux droits aux travailleurs et à leurs représentants, sont réalisées (création d'un salaire minimum vital ; liberté syndicale restaurée ; création de comités d'entreprises ; création de la Confédération générale de l'agriculture et de la Confédération générale des cadres). Ajouté à cela, un plan de Sécurité sociale, qui impose la conception du droit de vivre et du bien-être, est préparé. L'ordonnance du 4 octobre 1945 met en place la **Sécurité sociale**. ■

Repenser le rôle de la France dans le monde

Comment mener une politique de puissance avec des moyens réduits ? Absent des conférences alliées de Téhéran (novembre-décembre 1943) et de Yalta (février 1945), puis de Potsdam (juillet-août 1945), la France du général de Gaulle se trouve confrontée à un double défi. D'une part, il s'agit de préserver la souveraineté du pays sur l'ensemble de ses territoires (certains territoires ultra-marins, comme la Nouvelle-Calédonie, sont convoités par les États-Unis, tandis que de graves tensions opposent Français et Anglais au Levant en mai 1945), et d'autre part d'imposer la place de la France dans une Europe à reconstruire où le règlement de la question allemande doit s'accompagner d'un équilibre entre les blocs naissants. Dans cette perspective, l'effort pour associer la France à la victoire, par une présence militaire sur l'ensemble des fronts (De Lattre et Leclerc signent au nom de la France les capitulations de mai et septembre 1945) contribue, grâce au soutien anglais, à lui assurer une place de membre permanent au conseil de sécurité de l'ONU et une zone d'occupation en Allemagne, malgré des **tensions avec Roosevelt**. Mais l'équilibre européen, dirigé contre l'Allemagne, est délicat à trouver : après avoir négocié avec Staline une alliance de revers avec l'URSS en décembre 1944, de Gaulle revient au printemps 1945 à une stratégie de « Bloc occidental », à savoir réunir autour de la France la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et les régions occidentales de l'Allemagne, selon le projet de Jean Monnet. ■



Réunion à Berlin des représentants des pays alliés, le 5 juin 1945
De gauche à droite : le maréchal Montgomery, le général Eisenhower, le maréchal Joukov et le général de Lattre de Tassigny.

© Vincent Verdu/ECFAD/ TERRE 10570-G4

Un projet de renouveau limité dans l'Empire

Si l'Empire apporte une contribution décisive à la lutte de la France Libre, par l'engagement et le sacrifice de ses populations, par ses ressources indispensables, le combat ne définit pas pour autant des perspectives d'évolutions concrètes. La **conférence de Brazzaville**, réunie en janvier 1944 par de Gaulle et Félix Éboué, s'adresse avant tout à l'administration coloniale. Des droits économiques et sociaux sont envisagés, mais toute perspective d'évolution reste vague et lointaine : « Mais, en Afrique française comme dans tous les autres territoires qui vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitant pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi », conclut de Gaulle.

Les aspirations à l'émancipation, voire à l'indépendance, encouragée par les Alliés (États-Unis, Grande-Bretagne), parfois par ambition de récupérer des positions françaises ou l'Axe (Japon) conduisent à des révoltes importantes. En Algérie, le *Manifeste du peuple algérien* de Ferhat Abbas et Messali Hadj sert dès 1943



Conférence de Brazzaville, le 29 janvier 1944

de ralliement à un courant nationaliste. Le 8 mai 1945, des drapeaux algériens sont brandis à **Sétif et à Guelma** : la répression menée par le gouvernement est féroce, et fait des milliers de victimes. En Indochine, la propagande anti-française, menée par le Japon, fragilise la présence française : jouant des rivalités franco-britanniques et du soutien implicite du Japon, Ho-Chi Minh proclame le

2 septembre 1945 l'indépendance du Vietnam, le jour de la capitulation du Japon, tandis que des troupes anglaises sont en charge de désarmer les Japonais. Dès le mois d'octobre, Leclerc débarque en Indochine et entreprend de rétablir l'autorité française (il entre à Hanoï en mars 1946). Mais ce retour n'est que provisoire, la guerre éclatant dès la fin de l'année 1946. ■

© Droits réservés, Collection Fondation Charles de Gaulle

Conclusion

Mémoire et mémoires de la Libération : quels enjeux politiques d'hier à aujourd'hui ?

C'est de la sélection du passé, qui contribue à la construction du présent parce qu'on lui donne du sens, que s'élabore la mémoire collective. Celle-ci s'articule au pluriel des mémoires individuelles et des groupes particuliers, parfois porteuses de revendications, tendance qui s'est accentuée avec l'essor de l'injonction au « devoir de mémoire ».

Tout en désignant un évènement spécifique et symboliquement fort, la mémoire de la Libération a dès 1945 offert, en contrepoint de la défaite, de l'Occupation, de la collaboration, la possibilité d'une mémoire positive susceptible de fédérer les histoires particulières, quand bien même personne n'était complètement dupe. Les historiens ont aujourd'hui fait pièce au « résistancialisme » qui aurait permis aux Français de se représenter une nation unanimement résistante, étouffant les réalités de la guerre et les faces les plus sombres de la période (D. Peschanski, F. Azouvi).

Certes, le discours prononcé par le général de Gaulle à l'Hôtel de ville de

Paris en août 1944 a pu être interprété comme le baume qu'on applique sur les plaies. Mais il s'inscrit dans un contexte précis et une veine bien creusée par le chef de la France Libre pour positionner, dès 1940, la France au rang de ses Alliés. Cet enjeu primordial structura toute sa politique du temps de guerre afin que les forces françaises combattent sur tous les théâtres d'opération. Pour la rétablir au rang des nations souveraines, il fallait que la France fût libérée par elle-même.

À son retour au pouvoir en 1958, l'effort de redressement était encore à faire. Favorable au retour de la mémoire de la Résistance, Charles de Gaulle laissa pourtant à d'autres le soin de commémorer le débarquement de Normandie privilégiant les cérémonies du débarquement de Provence, de l'appel du 18 juin et de la libération de Paris et de Strasbourg.

Le tournant survient en 1984, avec la volonté de faire de la commémoration du débarquement de Normandie un évènement pour unifier la nation et servir de ressort diplomatique (E. Thiébot).

La mémoire de la Libération s'est ainsi concentrée dans l'opération *Overlord*. Si les cérémonies nationales célèbrent d'autres lieux, d'autres dates, d'autres faits – en témoigne ce 80^e anniversaire –, celles-ci sont comme étouffées par l'écho médiatique du débarquement de Normandie. La dissémination des cérémonies, ainsi que la volonté de parler à toutes les mémoires, rend aussi plus difficile l'expression d'une mémoire collective dont la voile serait gonflée par un souffle politique, fédérateur de l'ensemble.

Pourtant, avec ses 260 000 soldats français, pour certains couverts de gloire dans les combats d'Afrique du Nord, de Corse ou d'Italie ; avec sa rapidité d'exécution ; avec la participation des soldats de l'Empire français qui raconte, aussi, l'idéal que représentait la France pour ses populations, l'histoire du débarquement de Provence s'avère digne d'affleurer davantage à la surface de la mémoire nationale. ■

GLOSSAIRE

2^e DB : 2^e division blindée.

ACP : Assemblée consultative provisoire.

AEF : Afrique-Équatoriale française.

AMGOT : *Allied Military Government of Occupied Territories*. Ce Gouvernement militaire allié des territoires occupés est chargé d'administrer les territoires libérés.

AOF : Afrique-Occidentale française.

BCRA : Bureau central de renseignements et d'action ; services secrets de la France Libre.

CDL : Comités départementaux de Libération.

CEF : Corps expéditionnaire français.

CFLN : Comité français de Libération nationale.

CGE : Comité général d'études.

CLL : Comités locaux de Libération.

CNF : Comité national français.

CNR : Conseil national de la Résistance.

CVF : Corps des Volontaires françaises.

DFL : Division française libre.

FAFL : Forces aériennes françaises libres.

FFI : Forces françaises de l'intérieur.

FFL : Forces françaises libres.

FNFL : Forces navales françaises libres

FTP : Francs-tireurs et partisans.

Goumiers : Créé en 1908, ce corps constitué en majorité, de bergers de l'Atlas, entraînés par des officiers français, est mobile, rapide et capable de s'adapter à des conditions de combat difficiles. Ses membres acceptent une discipline stricte, tout en gardant leurs droits à un genre de vie traditionnel, sans rupture avec la famille et à leur tenue (djellaba, crâne rasé et sandales de cuir).

GPRF : Gouvernement provisoire de la République française.

OCM : Organisation civile et militaire ; mouvement de la Résistance intérieure française opérant en zone occupée.

PCF : Parti communiste français.

SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière.

Spahis : Cavaliers des corps auxiliaires indigènes de l'armée française en Afrique du Nord, recrutés d'abord en Algérie, puis en Tunisie et au Maroc.

STO : Service du travail obligatoire.

Tirailleurs : Les soldats de ce corps d'infanterie coloniale de l'armée française sont initialement recrutés au Sénégal, en Afrique occidentale française, puis dans toute l'Afrique occidentale et équatoriale.

Ressources numériques – Partenaires

Depuis sa création, le CNRD est porté par un ensemble de partenaires qui, aux côtés du ministère des Armées et du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mettent à la disposition des élèves et de leurs enseignants, en fonction du thème de l'année, leurs compétences et leurs ressources.

La brochure numérique et les ressources en ligne

Sur les sites de la Fondation de la France Libre www.france-libre.net et de la Fondation Charles de Gaulle www.charles-de-gaulle.org

- vous pourrez **télécharger cette brochure** au format PDF et l'imprimer;
- vous trouverez également la **brochure numérique au contenu enrichi** qui permet :
 - de **visualiser**, d'**agrandir** et de **projeter** les documents et les articles ;
 - d'avoir accès à des **ressources complémentaires**.



Fondation de la France Libre
www.france-libre.net



Fondation Charles de Gaulle
www.charles-de-gaulle.org



Fondation pour la Mémoire de la Déportation
www.fondationmemoiredeportation.com



Fondation pour la Mémoire de la Shoah
www.fondationshoah.org



Fondation de la Résistance
www.fondationresistance.org
www.museedelaresistanceenligne.org



Archives départementales de la Manche
www.archives-manche.fr



Archives nationales
www.archives-nationales.culture.gouv.fr/
seconde-guerre-mondiale



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie
www.aphg.fr



Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon
www.chrd.lyon.fr



EDUSCOL
www.eduscol.education.fr/CNRD



Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense
www.ecpad.fr



Institut national de l'audiovisuel
<https://enseignants.lumni.fr>



Musée de l'Armée
www.musee-armee.fr



Musée de Bastia
<https://musee.bastia.corsica/>



Musée de la Libération de Paris
Musée du général Leclerc
Musée Jean Moulin
www.museeliberation-leclerc-moulin.paris.fr



Musée de l'Ordre de la Libération
www.ordredelaliberation.fr



Office national des combattants et des victimes de guerre
www.onac-vg.fr



Saint-Nazaire Agglomération Tourisme
Écomusée de Saint-Nazaire
www.saint-nazaire-musees.com



Secrétariat pour l'administration
Direction de la mémoire, de la culture et des archives
www.defense.gouv.fr/sga/nous-connaître/organisation-du-sga/directions/direction-memoire-culture-archives



Service historique de la Défense
www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr

Partenaires institutionnels et remerciements

Cette brochure a été élaborée à partir d'une lettre de cadrage coordonnée par Vincent Duclert, inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) et président du Collège des correcteurs du Concours national de la Résistance et de la Déportation. La Fondation de la France Libre et la Fondation Charles de Gaulle en ont assuré la coordination. S'y sont associés la Fondation de la Résistance, la Fondation pour la mémoire de la Shoah, la Fondation pour la mémoire de la Déportation, des musées et centres de ressources. Cette publication est soutenue par le ministère des Armées (Direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives) et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (Direction Générale de l'Enseignement scolaire).

Elle a été coordonnée par :

■ **Sophie Junien-Lavillauroy**,
directrice des projets pédagogiques
et numériques, Fondation
Charles de Gaulle

■ **Jérôme Maubec**,
responsable des recherches
historiques, Fondation
de la France Libre

avec la participation de :

■ **Antoine Broussy**,
directeur, Fondation
Charles de Gaulle

■ **Frédéric Fogacci**,
directeur des études
et de la recherche, Fondation
Charles de Gaulle

La Fondation de la France Libre et la Fondation Charles de Gaulle remercient les membres du comité qui ont contribué à la rédaction et à la recherche documentaire :

■ **Raphaëlle Bellon**,
responsable des activités
pédagogiques, Fondation
de la Résistance

■ **Agathe Bodin**,
documentaliste, Saint-Nazaire
Patrimoine

■ **Delphine Cressent**,
documentaliste du Centre
d'Histoire de la Résistance
et de la Déportation (CHRD), Lyon

■ **Guillaume Denglos**,
chargé d'études, Service
Historique de la Défense

■ **Benjamin Doizelet**,
chargé d'études documentaires au
Service Historique de la Défense

■ **Isabelle Doré-Rivé**,
directrice du Centre d'Histoire de
la Résistance et de la Déportation
(CHRD), Lyon

■ **Floriane Germain**,
cheffe du département
de la médiation et des publics,
ECPAD

■ **Vincent Giraudier**,
chef du département Historial
Charles de Gaulle, musée de
l'Armée, Paris

■ **Sylvain Gregori**,
conservateur, Musée de Bastia
et du Musée de la Résistance corse

■ **Fabrice Grenard**,
directeur scientifique,
Fondation de la Résistance

■ **Gabrielle Grosclaude**,
responsable adjointe du service
éducatif, Archives nationales

■ **Frantz Malassis**,
chef du département
documentation et publications,
Fondation de la Résistance

■ **Béatrice Parrain**,
responsable des collections
photographiques, musée de l'Ordre
de la Libération

■ **Sophie Poirier-Haudebert**,
responsable de la photothèque
Archives départementales
de la Manche

■ **Lauriane Quesnot**,
chargée des archives
et de la documentation,
Musée de la Libération de Paris
– Musée du général Leclerc –
Musée Jean Moulin, Paris

■ **Hélène Solot**,
maîtresse de conférences en
histoire et civilisation des États-Unis,
CREA, Université Paris Nanterre

■ **Dominique Trimbur**,
chargé de mission, Fondation pour
la Mémoire de la Shoah

■ **Vladimir Trouplin**,
conservateur, musée de l'Ordre
de la Libération

■ **Sylvie Zaidman**,
conservatrice générale
et directrice du musée
de la Libération de Paris-musée
du général Leclerc-musée
Jean Moulin, Paris

■ **Paul-Emmanuel Zevort**,
responsable des ressources
pédagogiques, BAPIM – DMCA

Nous remercions les ayants droit qui nous ont permis de reproduire gracieusement des documents d'archives.

Éditeur : Fondation de la France Libre – Reconnue d'utilité publique par décret du 16 juin 1994 –
16, cour des Petites-Ecuries, 75010 Paris
Téléphone : 01 53 62 81 82

Courriel : contact@france-libre.net

Directeur de la publication : Général Robert Bresse, président de la Fondation de la France Libre

Rédacteur en chef : Jérôme Maubec

Maquette, photographie et impression : Humancom – 1, rue Claude Matrat – 92130 Issy-les-Moulineaux

Revue trimestrielle – Abonnement pour un an : 30 € - N° 92 : 7,50 €

Commission paritaire : n° 0227 A 05624

ISSN : 1630-5078

Dépôt légal : septembre 2024

Ce numéro comporte deux encarts jetés : un courrier, une affiche invitant à participer au CNRD et un bulletin d'abonnement.

Malgré toutes les démarches entreprises, la Fondation de la France Libre n'a pas pu trouver les ayants droit de certains documents. Les personnes disposant de ces droits peuvent prendre contact avec la Fondation de la France Libre.

